



coopération
allemande

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



« Le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique en termes du développement durable »

Document d'orientation

Publié par :

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Impression

Aulyse Com

Conception

Aulyse Com

Texte

Imen Louati, Mahi Tabet Aoul, Equipe PFM

Crédits photographiques

Couverture : © GIZ / PFE

Page 19 : © www.actu-environnement.com

Page 45 : © ONU Femmes

Page 49 : © GIZ / Harald Franzen

Page 51 : © GIZ / Michael Tsegaye

Page 54 : © GIZ / Sumi Teufel

Page 59 : © GIZ-Maroc, Projet ACCN Maroc

Page 61 : © GIZ-Maroc, Projet ACCN Maroc

Page 65 : © GIZ / Joerg Boethling

Page 67 : © GIZ / Martin Godau

.....

**Le contenu de la présente
publication relève de la
responsabilité de la GIZ.**

Sous mandat du

**Ministère fédéral allemand de
la Coopération économique et
du Développement (BMZ)**

Publié par
**Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**

Sièges de la société
**Bonn et Eschborn
Allemagne**

Programme régional
« Promotion du rôle des Femmes au Maghreb » (PFM)

Bureau régional du PFM
**GIZ Algérie
BP 404 - El Biar, Alger, Algérie**

.....
**T: +213 (0) 21 79 62 30/38
M: +213 (0) 661 53 29 19**
.....

www.giz.de/en/worldwide/26120.html

Mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Division Afrique du Nord, Politique de la Méditerranée et d'Afrique du Nord

Table des matières

Avant-propos	5
Objectif du présent document	6
I. Introduction : Concepts généraux - Définitions	7
1. Changement climatique	7
Atténuation du changement climatique	7
Adaptation au changement climatique	8
2. L'approche genre	10
II. Contexte international de la politique climat et notion genre	12
1. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC)	12
2. Accord de Paris	13
3. Les Contributions déterminées au niveau national (NDC)	14
4. Genre et changement climatique	15
5. Plan d'Action Genre, PAG (« Gender Action Plan Climat »)	17
III. Contexte national de la politique climat et l'inclusion genre aux pays Maghrébins	19
1. Algérie	19
1.1 Contexte politique, institutionnel et juridique	19
1.2 Stratégie et secteurs prioritaires	20
1.3 Inclusion du genre	23
2. Maroc	24
2.1. Contexte politique, institutionnel et juridique	24
2.2. Stratégie et secteurs prioritaires	26
2.3. Inclusion du genre	29

.....

3. Tunisie	30
3.1. Contexte politique, institutionnel et juridique	30
3.2 Stratégie et secteurs prioritaires	31
3.3 Inclusion du genre	34
IV. Etudes de cas et bonnes pratiques	35
Etude de cas 1 :	
Guide de stratégie, de suivi et d'évaluation : « Traduire les promesses en action ; l'égalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 » (Agenda 2030)	36
Etude de cas 2 :	
Climate Smart Agriculture (CSA) - Gender in climate-smart agriculture sourcebook	39
Etude de cas 3 :	
Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire « Genre et changement climatique » Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS)	43
Etude de cas 4 :	
Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya (ACCN) – Maroc	47
Etude de cas 5 :	
Gender, Climate Change and Agriculture Support Programme (GCCASP)	
Etude de cas 6 :	
Dimensions de genre dans les domaines de l'agriculture et du changement climatique dans les communautés de petit.e.s exploitant.e.s agricoles - Ouganda, Ghana and Bangladesh	56
V. Synthèse des bonnes pratiques et apprentissages	58
Références bibliographiques avec liens internet	61

Acronymes et abréviations

4C	Centre de Compétence Changement Climatique, GIZ-Maroc
ACCN	Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya, GIZ Maroc
AFAT	Secteur agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (contexte : adaptation au changement climatique)
BAFR	Bureau d'Appui à la Femme Rurale, Tunisie
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEF	Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNEDD	Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable du Maroc
COP	Conférence des Parties Climat annuelle de la Convention-cadre sur les changements climatiques
CT	Coopération technique
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales au sein du Ministère de l'Intérieur - Maroc
EbA	Ecosystem-based Adaptation, Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur le changement climatique, Genève
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IDH	Indice de Développement Humain
MDP	Mécanisme de Développement Propre (MDP) économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto

.....

NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions, Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
NDC/ CDN	Nationally Determined Contributions, Contributions Déterminées au niveau National
OECD / OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development (en) Organisation de coopération et de développement économiques (fr)
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, Maroc, Algérie
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OREDD	Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable, Maroc
PAG/GAP	Plan d'Action Genre (de la CCNUCC), Gender Action Plan
PCD	Plan Communal de Développement, Maroc
PFM	Programme régional de « Promotion du rôle des Femmes au Maghreb » - Coopération allemande au développement - GIZ
PNA	Plan National d'Adaptation au changement climatique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProGEC	Programme Gouvernance Environnementale et Climatique – GIZ Maroc
SIREDD	Système d'Information Régional sur l'Environnement et le Développement Durable, Maroc
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable, Maroc
SSE ACC	Système de suivi et évaluation de l'adaptation au changement climatique, Maroc

Avant-propos



« Bien que les changements climatiques affectent tout être humain, leur effets ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes »¹

Il ne peut y avoir de développement ou de croissance sans promotion de l'égalité des genres, c'est pourquoi l'approche genre est une des approches de développement.

Etant un des défis majeurs du développement, faire face aux effets néfastes du changement climatique notamment sur les ressources naturelles, exige la prise en compte des rôles, des besoins, des contraintes et des connaissances aussi bien des hommes que des femmes.

Généralement, de par les normes de genre qui leur affectent un rôle capital dans l'approvisionnement des ressources naturelles telles que l'eau et le bois et rendent leur accès aux ressources limité, les femmes sont plus vulnérables aux effets du changement climatique. En revanche, en vertu de leurs rôles sociaux, les femmes ont acquis des connaissances pour pouvoir s'adapter au changement climatique et ses effets.

Le présent document d'orientation intitulé «Le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique en termes de développement durable » a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs de développement entres autres le personnel de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH – GIZ et ses institutions partenaires. Il mettra en exergue les rapports de genre et le changement climatique d'un côté, et le rôle des femmes dans la lutte contre ce changement climatique ; d'un autre côté.

En contenant des analyses de la situation actuelle et des exemples des bonnes pratiques, le document constitue également un outil de plaidoyer pour la prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes et projets de développement.

Ainsi, les programmes de la coopération allemande peuvent accéder aux expériences de manière facile et directe et s'en inspirer pour une meilleure conception des activités de la promotion du rôle des femmes.

¹WEDO (2008), Sexe, changements climatiques et sécurité humaine [en ligne]. Publication de WEDO.

Disponible sur : <http://www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=269>

.....

Ce document est élaboré dans le cadre du programme régional « Promotion du rôle des Femmes au Maghreb » (PFM) mis en œuvre par la GIZ, sous mandat du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement.

Ce programme régional vise à renforcer la participation des femmes dans les secteurs prioritaires de la Coopération Allemande au développement au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). Selon les pays, ces secteurs prioritaires sont, par exemple, l'eau, l'environnement notamment le changement climatique ou le développement économique durable.

L'adhésion de la coopération allemande au développement et ses pays partenaires au Maghreb aux nombreuses conventions internationales relatives à l'égalité entre les sexes reflète l'importance qu'elle accorde au thème du renforcement de la participation des femmes. Aussi convaincue qu'elle est un facteur essentiel de pérennisation des changements, elle fait de l'égalité des droits et des responsabilités, notamment l'égalité de l'accès et du contrôle des ressources l'objet de plusieurs projets de coopération que ce soit dans le secteur des changements climatiques et la gestion des espaces naturels ou tout autre secteur. Ainsi elle offre aux pays partenaires des approches exemplaires afin d'inclure les femmes dans leur développement respectif.

Ce document d'orientation reste ouvert aux commentaires et ajouts qui viendraient enrichir ses éditions futures. Les lecteurs sont donc vivement invités à prendre contact avec les membres de l'équipe PFM dont les coordonnées se trouvent à la fin dudit document

J'adresse aussi mes remerciements aux consultants qui ont aidé à l'élaboration de ce document d'orientation et à toute l'équipe du programme PFM pour leur bonne coopération et leur fort engagement dans ce travail

Bonne lecture,

.....

Jana Wegmann
Cheffe de projet



Objectif du présent document

Ce document d'orientation sur « le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique en termes de développement durable » a été élaboré dans le cadre du projet régional « Promotion du rôle des femmes au Maghreb » (PFM)

Le projet régional « Promotion du rôle des femmes au Maghreb » est mis en œuvre par la GIZ pour le compte du Ministère fédéral allemand de la coopération Economique et du Développement (BMZ). Il a comme objectif de contribuer au renforcement de l'ancrage, sur le plan conceptuel, de l'égalité de genre et la participation des femmes dans les activités des secteurs prioritaires de la coopération allemande au Maghreb tels que le secteur de l'eau, l'environnement ou le développement économique durable.

Ce document se veut porteur d'une amélioration quant à la compréhension et les connaissances des différents acteurs de développement de la région tels que le personnel des institutions partenaires des projets et du tissu associatif des trois pays ainsi qu'au personnel des programmes de la GIZ dans la région du Maghreb.

Il illustre ainsi et d'une manière globale une description de l'approche genre mise en œuvre dans les projets d'intégration de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique ainsi que le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique.

Ce document d'orientation sur « le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique, en termes de développement durable », exposera des exemples de bonnes pratiques notamment de la coopération internationale allemande ainsi que des programmes gouvernementaux des pays de la région et fournit ainsi des recommandations concrètes pour une meilleure implication des femmes dans ce domaine.

Ce document constitue aussi un outil de plaidoyer pour une prise en compte améliorée de l'importance de l'intégration des femmes et leur rôle dans les questions liées au changement climatique principalement, et à l'environnement d'une manière plus générale.

I. Introduction : Concepts généraux - Définitions

Le changement climatique et l'approche genre représentent les concepts clés auxquels l'on se réfère dans ce document d'orientation. Dans ce chapitre introductif, les définitions présentées ont été établies à partir des principales références existantes. Toutes les mentions faites ultérieurement dans le présent document à ces concepts se réfèrent à leurs définitions présentées ci-dessous.

1.

Changement climatique

Établi sur les expertises scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)² le terme changement climatique fait généralement référence au changement induit par l'influence anthropique, c'est à dire par l'activité humaine, du climat sur la Terre. Cette définition reconnue est basée sur l'hypothèse que les émissions de gaz à effet de serre entraînent une augmentation des températures annuelles moyennes. Outre les modifications de la température, de la fréquence et de l'intensité des précipitations, des vagues de chaleur, l'élévation du niveau de la mer, etc., il faut s'attendre à une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et des risques climatiques comme des inondations, sécheresses ou tempêtes dévastatrices, que beaucoup de pays ont vécus ces dernières années avec une fréquence croissante, comme les pays Maghrébins³. Le changement climatique se réfère à l'augmentation de la température moyenne de la terre, car de nombreuses conclusions en découlent.

Le changement climatique se manifeste de deux façons :

- ⊖ L'occurrence de phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, feux de forêts, vagues de chaleur, submersion marine, tempêtes, etc.) qui ont été classés, en 2018, au premier rang des risques mondiaux en termes de probabilité et d'impact⁴.
- ⊖ L'altération spatio-temporelle des facteurs climatiques qui sont parmi les déterminants essentiels des ressources naturelles, de l'agriculture (calendrier phénologique), de l'utilisation et de la consommation de l'eau, de la santé et de l'environnement.

²Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est une organisation basée à Genève, créée en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) pour identifier et évaluer l'état du changement climatique et estimer les conséquences écologiques et socio-économiques possibles. Le GIEC publie régulièrement des rapports d'avancement (actuellement la 7e édition), des rapports spéciaux, des rapports techniques et des rapports méthodologiques. Selon le rapport de situation actuel, le GIEC présume que la température augmentera de 1,1 à 6,4 °C d'ici 2099 par rapport à la période de base 1980-1999 (voir GIEC 2007, p. 13, <https://www.ipcc.ch/>)
Le GIEC et l'ex-Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Al Gore, ont reçu le Prix Nobel de la paix en 2007 pour leurs contributions dans le domaine des changements climatiques.

³Algérie 2018 <https://fr.sputniknews.com/international/201810021038337849-alger-inondation-pluie/>

Tunisie 2018 <https://www.jeuneafrique.com/644955/politique/inondations-en-tunisie-la-ville-de-nabeul-attend-toujours-laide-de-letat/>

Maroc 2018 <https://www.bladi.net/inondations-maroc.html>

⁴World Economic Forum - Global Risks - Report 2018 13th Edition

Atténuation du changement climatique

La protection du climat est le terme global qui désigne les mesures contre le réchauffement climatique causé par l'homme et atténuent ses conséquences.

L'atténuation (ou mitigation en anglais) du réchauffement climatique, d'origine anthropique, se réfère aux actions de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Limiter le réchauffement climatique comme indiqué dans l'Accord de Paris⁵, bien en dessous de 2 °C ou même en dessous de 1,5 °C, nécessite une restructuration fondamentale des secteurs clés de l'économie et de la société. Les actions d'atténuation incluent l'utilisation d'énergies renouvelables, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions des gaz à effet de serre extrêmement nocifs, ainsi que la mobilité et la planification urbaine durable. Au niveau intersectoriel, la mise au point de systèmes de recyclage et de gestion des déchets, respectueux du climat et économes en ressources, associés à des modes de production et de consommation durables, contribue à la réalisation des objectifs climatiques, en particulier en termes de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Adaptation au changement climatique

En s'adaptant au réchauffement climatique, l'objectif est de faire face aux effets du changement climatique déjà provoqué par celui-ci et de s'ajuster aux changements attendus afin de limiter autant que possible les dommages futurs ou d'exploiter les opportunités qui se présentent.

L'adaptation peut être réactive ou proactive (par précaution) et affecte à la fois les systèmes économiques (tissu industriel ou commercial), sociaux (les Hommes- santé, sécurité alimentaire, risques et sécurité...) et naturels (eaux, forêts, oasis, écosystèmes, etc.) ainsi que les infrastructures de base. Le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) définit l'adaptation au changement climatique comme *"des initiatives et des mesures visant à réduire la sensibilité des systèmes naturels et humains aux impacts réels ou attendus du changement climatique"*⁶.

La mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau national, régional ou local, contribuent à renforcer la **résilience**⁷ et à réduire la **vulnérabilité**⁸ au changement climatique. La capacité d'adaptation d'un pays ou d'une société dépend de divers paramètres, tels que le niveau de développement et les performances économiques ainsi que la connaissance des effets attendus du changement climatique. La capacité d'adaptation et de résilience d'une personne dépend de différents facteurs : statut social et familial, niveau de revenus, accès à des ressources, à des facteurs de production, à l'information, degré d'autonomie et de pouvoir, capacité à se déplacer

⁵Pour la présentation de l'Accord de Paris voir Chapitre II. 3. de ce rapport

⁶GIEC, CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014, Incidences, adaptation et vulnérabilité, https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf

⁷GIEC, Définition **Résilience** – « Capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation ». Voir : GIEC, CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014, Incidences, adaptation et vulnérabilité, page 5 https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf

⁸GIEC, Définition Vulnérabilité– « Propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter ». voir : GIEC, CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014, Incidences, adaptation et vulnérabilité, page 5 https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf

librement, participation aux processus décisionnels, etc. Généralement les femmes ont un moindre accès à la terre, à la propriété foncière, au crédit, à la formation, à l'utilisation de technologies, à la mobilité. Dans certains pays, les femmes forment plus de 80 % des victimes des catastrophes naturelles du fait de leur manque d'autonomie pour se déplacer, voire de leur confinement dans des habitations. Près de 80 % des victimes du Tsunami en 2004 étaient des femmes.

L'approche adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based Adaptation, EbA),

Le changement climatique, qui a une incidence sur les précipitations et la température, aura également une incidence sur les biens et services de l'écosystème, tels que l'eau salubre et la nourriture dont dépendent les populations. L'adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based Adaptation, EbA), impliquant la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes, peut aider les populations à s'adapter aux impacts du changement climatique⁹. L'adaptation basée sur les écosystèmes est une solution basée sur la nature qui valorise la biodiversité et les services écosystémiques pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience au changement climatique. Par cette approche ce sont surtout les femmes rurales qui sont concernées en tant qu'actrices avec leur immense savoir traditionnel relatif à l'utilisation et la valorisation des ressources biologiques et génétiques. Il s'agit donc des connaissances, innovations et pratiques des femmes rurales qui sont souvent collectivement détenues et inextricablement liées aux ressources traditionnelles ainsi qu'aux terres et aux eaux occupées et utilisées traditionnellement par des communautés locales, y compris la diversité des gènes, des variétés, des espèces et des écosystèmes, les valeurs culturelles et spirituelles et les lois coutumières définies par le contexte socio-écologique des communautés.

2.

L'approche genre

L'approche genre est une approche transversale qui aborde tous les champs de la politique de développement. Il s'agit d'une approche qui promeut l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, et dans une perspective plus large, entre les diverses régions d'un même pays et entre différents individus et groupes de la société. Cela implique qu'aussi bien les hommes que les femmes aient les mêmes opportunités pour réaliser leurs droits humains, à savoir; faire des choix libres, avoir accès aux ressources et à leurs bénéfices, avoir accès aux services et aux biens, être libre de prendre des décisions sans restrictions imposées par la législation, les politiques, les normes sociales et culturelles, ou les stéréotypes fondés sur le genre.

⁹<https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/ecosystem-based-adaptation>

« Le genre est la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Les rôles féminins et masculins se rapportent aux activités attribuées aux femmes et hommes dans la société et à la position que les femmes et les hommes y occupent respectivement. Ces rôles découlent des forces telles que la culture, la tradition, la politique et les besoins, permettent de déterminer l'accès aux opportunités et aux ressources et imposent des attentes et des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes. »¹⁰

L'égalité des genres est une condition sine qua non au développement durable centré sur les individus. En effet, l'apparition du concept genre, dans les approches du développement, a permis de prendre conscience que les actions de développement sont non seulement influencées par les contributions différenciées des hommes et des femmes, mais ont également un impact sur les rapports entre hommes et femmes. En effet, si les actions de développement ne sont pas sensibles au genre, elles renforcent ou perpétuent les inégalités existantes entre les hommes et les femmes, et empêchent ainsi la réalisation d'un développement durable qui bénéficie à toutes et à tous de manière égale.

L'adoption d'une approche genre permet alors une transformation des rapports sociaux inégalitaires existant entre les genres, et une meilleure réalisation des droits humains. Dans de nombreux cas, les inégalités étant en défaveur des femmes¹¹, l'approche genre sert à améliorer le statut des femmes, à renforcer leur participation au développement et à augmenter les bénéfices qu'elles en tirent. Le genre est étroitement lié à d'autres facteurs qui peuvent être à l'origine de discriminations, comme par exemple l'âge, le handicap, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle. Souvent, les femmes sont plus vulnérables à une telle discrimination multiple que les hommes.

Les interventions de développement doivent, par conséquent, intégrer de façon systématique l'approche genre pour œuvrer en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

La Plateforme d'action de Beijing, découlant de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995, a confirmé l'approche genre comme une approche stratégique pour aboutir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de développement. La Plateforme engage toutes les parties prenantes, dans les politiques et programmes de développement, à prendre des mesures dans ce sens.

L'intégration de l'approche genre est définie, selon les Conclusions concertées de 1997 de l'ECOSOC, comme suit :

¹⁰Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/Autonomisationdesfemmes/UNDP-DZ-Guide_genre.pdf

¹¹L'indice d'inégalité de genre (ou indice sexo-spécifique du développement humain) permet de mettre en exergue la situation des femmes dans de nombreux pays du monde. Cet indice corrige la mesure de l'indice de développement humain (IDH) de façon à refléter les écarts entre les sexes dans des domaines majeurs du développement humain, et ce dans trois aspects importants – la santé reproductive, l'autonomisation, et le statut économique. Il est calculé pour plus de 150 pays et publié par le PNUD depuis 1995. Les dernières données sur l'indice d'inégalité de genre sont consultables via ce lien : <http://hdr.undp.org/en/content/table-4-gender-inequality-index>.

<http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming\lsthash.dh5i8q2V.dpuf>

« Égalité de genre dans la politique allemande au développement » (Traduction non-officielle).

« Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. »¹².

L'égalité des genres est un principe-clé de la coopération allemande au développement et fait partie intégrante de son approche fondée sur les droits humains. Dans sa stratégie transversale « Genderquality in German developmentpolicy »¹³ de 2014, le BMZ réaffirme l'application obligatoire de l'approche genre dans tous les programmes de la coopération allemande au développement¹⁴. Les droits des femmes et l'égalité entre femmes et hommes en termes d'opportunités, de responsabilités et de participation à la prise de décisions sont soulignés comme étant à la fois un objectif en soi et un principe directeur pour le BMZ¹⁵.

¹²<http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming\lsthash.dh5i8q2V.dpuf>

¹³« Égalité de genre dans la politique allemande au développement » (Traduction non-officielle).

¹⁴http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier340_02_2014.pdf (Version française non disponible), p. 3.

¹⁵« [...] women's rights, equal opportunities, equal responsibilities and an equal say for women and men are a goal per se and a guiding principle for the BMZ », *ibid.* (Traduction non-officielle : « [...] les droits des femmes, l'égalité des chances, des responsabilités égales et une participation sur le même pied d'égalité des femmes et des hommes sont un objectif en soi et un principe directeur pour le BMZ »).

II. Contexte international de la politique climat et notion genre

1.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC)

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est l'accord international multilatéral des Nations Unies sur les changements climatiques. Son objectif est d'empêcher une perturbation anthropique dangereuse - c'est-à-dire d'origine humaine - du système climatique¹⁶. Avec la CCNUCC, les 195 États membres ont non seulement convenu d'empêcher une dangereuse perturbation anthropique du système climatique, mais également de parvenir à une stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre. Ceci, à son tour, doit être fait à un niveau permettant aux écosystèmes naturels de s'adapter, assurant la production alimentaire et permettant une croissance économique durable¹⁷.

Le plus haut organe décisionnel de la Convention-cadre sur les changements climatiques est la Conférence des Parties (COP), également appelée Conférence mondiale sur le climat, Sommet sur le climat ou Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Une fois par an, les États parties se réunissent pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention et promouvoir la protection internationale du climat¹⁸.

2.

Accord de Paris

L'Accord de Paris¹⁹ est le premier accord universel sur le climat qui inclut l'atténuation ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique et auquel la politique climatique mondiale actuelle est liée, tant pour les pays en voie de développement que pour les pays émergents et les pays industrialisés, et cela sous la Gouvernance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Adopté à Paris lors de la COP 21 en 2015, tous les pays

¹⁶La CCNUCC a été lancée en 1992 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro et est entrée en vigueur en 1994. Entre-temps, 195 pays ont ratifié la CCNUCC et donc presque tous les pays du monde. <https://unfccc.int/>

¹⁷Article 2 de la Convention-cadre sur les changements climatiques <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

¹⁸Le secrétariat du climat de la CCNUCC à Bonn / Allemagne (siège) soutient la COP sur le plan administratif. Le secrétariat établit, entre autres, les rapports d'appui et assure la coordination avec les autres organisations internationales compétentes. En outre, la Convention-cadre sur les changements climatiques compte deux organes subsidiaires importants: l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

¹⁹Accord de Paris (ou Paris Agreement en anglais) https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

industrialisés, émergents et en développement se sont engagés à apporter une contribution appropriée à la protection internationale du climat et de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés Celsius (°C), idéalement à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel. En octobre 2016, moins d'un an après la Conférence de Paris sur le changement climatique, plus de 55 États, représentant plus de 55% des émissions mondiales, avaient ratifié l'Accord de Paris. En déposant les instruments de ratification, entre autres l'Allemagne, l'Union européenne, l'Algérie et le Maroc ont soutenu l'accord de Paris sur les seuils d'entrée en vigueur cependant la Tunisie l'a ratifié après la COP 22 en février 2017²⁰. À l'expiration du délai de 30 jours requis par l'Accord de Paris, celui-ci est entré en vigueur le 4 novembre 2016, trois jours avant le début de la COP 22 à Marrakech.

À ce jour, plus de 181 États ont ratifié l'accord, ce qui représente environ 80% des émissions. Outre l'Allemagne, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie l'ont ratifié²¹.

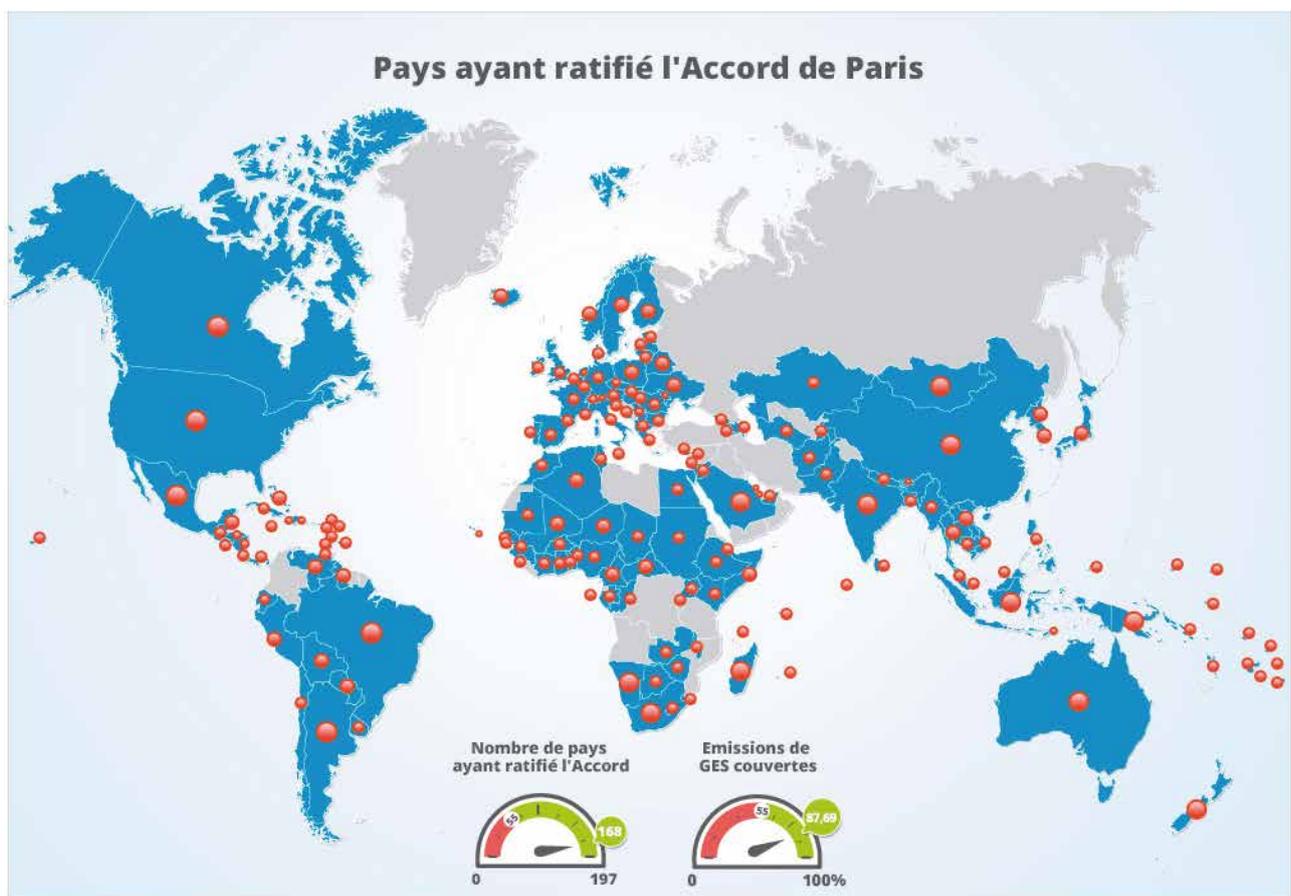


Abbildung 1: actuenvironnement.com

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-ratification-accord-paris-novembre-2017-29970.php4>

²⁰Ratification de l'accord de Paris des pays maghrébins en ordre chronologique.

Maroc : 21 septembre 2016 ; Algérie : 20 octobre 2016 ; Tunisie : 10 Février 2017 (après la mise en vigueur le 4 novembre à la veille de la COP 22 à Marrakech en novembre 2016)

Pour tous les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris voir

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_en

²¹Pour tous les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris voir

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_en, voir aussi source de la carte:

actuenvironnement.com <https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-ratification-accord-paris-novembre-2017-29970.php4>

Jamais auparavant un traité international aussi important n'est entré en vigueur aussi rapidement. Le fait que presque tous les grands émetteurs, tels que les États-Unis, la Chine, l'Inde et l'Union Européenne, aient adhéré à l'Accord de Paris montre que la communauté internationale prend des mesures objectives pour protéger le climat.

L'Accord de Paris se focalise sur deux axes principaux stratégiques complémentaires, notamment « l'atténuation du changement climatique » et « l'adaptation au changement climatique ».

3.

Les Contributions déterminées au niveau national (NDC)

Les Contributions déterminées au niveau national (Nationally Determined Contributions, NDC) représentent le concept clé de l'Accord de Paris²³. Au lieu d'objectifs de protection du climat fermes, convenus et contraignants sur le plan international, l'Accord de Paris a adopté une approche qui contraint les États contractants à formuler leurs propres contributions à la protection du climat. Les NDC de chaque pays sont donc préparées au niveau national, ce qui laisse aux États contractants une grande latitude pour déterminer leurs objectifs en matière de protection du climat et en termes d'atténuation et d'adaptation. Ils doivent définir des objectifs nationaux correspondant à leur stratégie nationale climatique y ainsi qu'à leurs plans nationaux d'adaptation au changement climatique, les déposer auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les communiquer au niveau international et les mettre à jour régulièrement.

Nombreux pays ont annoncé deux séries d'objectifs d'atténuation et d'adaptation dans leurs NDC :

- atteindre l'objectif "**inconditionnel**" sans aucune aide extérieure ;
- atteindre l'objectif "**conditionnel**" avec de l'aide extérieure. L'atteinte de l'objectif conditionnel nécessite donc un investissement global par des fonds (p.ex. le Fonds Vert Climat ou des Banques au Développement) ou de l'assistance technique dans le cadre de la coopération multilatérale ou bilatérale. L'utilisation de la conditionnalité est comprise comme un fait d'avoir des facilités pour une ambition accrue en termes d'atteindre une atténuation plus importante.

²³ Accord de Paris, Article 3: « À titre de contributions déterminées au niveau national à la riposte mondiale aux changements climatiques, il incombe à toutes les Parties d'engager et de communiquer des efforts ambitieux au sens des articles 4, 7, 9, 10, 11 et 13 en vue de réaliser l'objet du présent Accord tel qu'énoncé à l'article 2. Les efforts de toutes les Parties représenteront une progression dans le temps, tout en reconnaissant la nécessité d'aider les pays en développement Parties pour que le présent Accord soit appliqué efficacement ». https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

4.

Genre et changement climatique

Impact du changement climatique sur le genre. Le changement climatique a un impact plus important sur les couches de la population, dans tous les pays, qui dépendent le plus des ressources naturelles pour leur subsistance et qui ont le moins de capacité à faire face aux catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, les glissements de terrain, les inondations et les ouragans. Les femmes sont généralement confrontées à des risques et à des charges plus lourdes résultant des effets du changement climatique sur la situation quotidienne, particulièrement en milieu rural.

« Les recherches démontrent que les impacts du changement climatique sont ressentis beaucoup plus fortement par les populations les plus démunies. Les femmes, qui sont l'une des populations les plus vulnérables, sont donc logiquement en première ligne :

- ⊖ En cas de catastrophes naturelles, le risque de décès est 14 fois plus élevé chez les femmes et les enfants.
- ⊖ Dans les pays où les inégalités femmes-hommes sont les plus marquées, quatre fois plus de femmes que d'hommes meurent lors d'inondations.
- ⊖ Plus de 70% des personnes décédées suite au tsunami en Asie étaient des femmes.
- ⊖ L'ouragan Katrina aux États-Unis en 2005 affecta majoritairement les afro-américaines, soit la communauté la plus pauvre de la région de la Nouvelle-Orléans.

Les normes de genre jouent un rôle déterminant dans la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques. Vu que la charge de collecter l'eau, la nourriture et les combustibles repose principalement sur les femmes et les filles, le temps qu'elles consacrent à ces tâches se voit multiplié en cas de sécheresse ou d'inondations. Cela peut avoir des conséquences néfastes sur leur scolarité et leur vie professionnelle. » ²⁴

De plus, la participation inégale des femmes aux processus de décision et aux marchés du travail aggrave les inégalités et les empêche souvent de contribuer pleinement à la planification d'actions climat, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

Les femmes peuvent jouer et jouent effectivement un rôle essentiel dans la réponse au changement climatique en raison de leurs connaissances locales et de leur leadership, par exemple en matière de gestion durable des ressources et / ou pratiques exemplaires durables au niveau des ménages et des communautés. La participation des femmes, au niveau politique, permet de mieux répondre aux besoins des citoyens, de renforcer souvent la coopération entre les parties et les ethnies et d'instaurer une paix plus durable. Au niveau local, l'inclusion des femmes au niveau de la prise de décision, permet d'améliorer les résultats des projets et des politiques liés au climat. Au contraire, si des politiques ou des projets sont mis en œuvre sans une participation significative des femmes, cela peut accroître les inégalités existantes et réduire leur efficacité.

²⁴<https://www.wikigender.org/fr/wiki/femmes-et-changement-climatique/>

La prise en compte des femmes dans les négociations internationales sur le climat a longtemps été traitée comme un thème secondaire. Depuis 2012, une journée « Gender Day » est dédiée à la question lors des Conférences des Nations Unies sur le Climat.

A la COP20 à Lima (Pérou), pour la première fois, depuis le début des négociations en 1992, un programme de travail sur la thématique changement climatique et genre a été mis en place. Cela laisse espérer que la question du genre sera plus visible lors des prochaines négociations. Ce programme de travail encourage les parties signataires de la Convention (CNUCC) à développer des politiques cadre qui intègrent le genre, aussi bien au niveau de l'adaptation que de l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre. Une échéance de deux ans avait été fixée pour parvenir à une participation équilibrée entre hommes et femmes dans les délégations ainsi que dans tous les organes de la Convention.

Les Parties signataires de la CCNUCC ont donc reconnu l'importance de la participation égale des femmes et des hommes aux processus de la CCNUCC ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales en faveur du climat tenant compte de la problématique hommes-femmes en établissant un point de l'ordre du jour au titre de la Convention traitant des questions de parité hommes-femmes et du changement y compris le texte général de l'Accord de Paris.

Dans son préambule, l'Accord de Paris souligne le fait que les changements climatiques sont aussi sujets de préoccupation pour l'humanité tout entière et pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes²⁵. En plus l'Article 7.5 précise pour le domaine de l'adaptation au changement climatique que: « Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu. »²⁶ et l'Article 11.2 encourage les pays membres d'impulser le renforcement des capacités sur les changements et actions climatiques sensibles à l'égalité des sexes.²⁷

²⁵Accord de Paris, Préambule : « Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations. », p. 2
https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

²⁶Accord de Paris, Article 7.5, p. 10

²⁷Accord de Paris, Article 11.2 : « Le renforcement des capacités devrait être impulsé par les pays, prendre en compte et satisfaire les besoins nationaux et favoriser l'appropriation par les Parties, en particulier pour les pays en développement Parties, notamment aux niveaux national, infranational et local. Il devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention, et représenter un processus efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes. », p. 16

5.

Plan d'Action Genre, PAG (« Gender Action Plan Climat »)

Sur la base de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties, COP 23, à Bonn tenue en novembre 2017 a établi le Plan d'Action Genre (Gender Action Plan)²⁸. Etant l'une des priorités clés de la présidence de la COP23, ce plan d'Action envisage de donner aux femmes traditionnellement marginalisées et victimes du changement climatique les moyens de devenir des actrices du changement. Il vise à accroître la participation des femmes à tous les processus de la CCNUCC et à sensibiliser davantage au développement et à la mise en œuvre effective d'une politique climatique tenant compte des sexo-spécificités aux niveaux régional, national et local et à renforcer son soutien à cet égard.

Les objectifs du Plan d'Action Genre sur le climat sont les suivants :

1. L'égalité des sexes afin de soutenir la mise en œuvre de la décisions et mandats liés au genre dans le processus de la CCNUCC, qui peuvent inclure des secteurs prioritaires des NCDs, des activités et indicateurs clés, le calendrier de mise en œuvre, les responsables et acteurs clés ainsi que les besoins en ressources indicatives pour chaque activité.
2. La progression de la participation pleine, égale et significative des femmes, la promotion d'un climat favorable au genre politique général et l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de la Convention, aux travaux des Parties, au secrétariat, aux entités des Nations Unies et au niveau de tous les pays membre de la CCNUCC
3. La politique climatique sensible au genre nécessitant un renforcement supplémentaire de toutes les activités concernant l'adaptation, l'atténuation et les moyens de mise en œuvre annexes (financement climat, développement et transfert de technologie, renforcement des capacités) ainsi que la prise de décision pour la mise en œuvre des politiques climatiques.
4. La représentation des femmes dans tous les aspects du processus de la CCNUCC et la nécessité de prendre en compte les sexo-spécificités relatives à tous les objectifs et cibles pertinents dans les activités relevant de la Convention, en tant que contribution à l'augmentation de leur efficacité.
5. Des mesures sexo-spécifiques dans tous les domaines de la Convention et en ce qui concerne l'Accord de Paris.

Pour réaliser ces objectifs, la Conférence des Parties a établie et validée cinq domaines prioritaires d'activité à mettre en œuvre dans chaque pays ayant ratifié le Protocole de Paris, à savoir :

A. Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication : Le Plan d'Action Genre cherche à améliorer la compréhension et l'expertise des parties prenantes sur l'intégration systématique des considérations de genre et application d'une telle compréhension compétences dans les domaines thématiques de la Convention et de l'Accord de Paris et dans des politiques, programmes et projets sur le terrain.

²⁸UNFCCC, COP23, Gender Action Plan; https://unfccc.int/sites/default/files/cp23_auv_gender.pdf

B. Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes : Le PAG cherche à obtenir et à maintenir la participation complète, égale et significative des femmes dans le processus de la CCNUCC.

C. Cohérence : Le Gender Action Plan envisage à renforcer l'intégration des considérations de genre dans les travaux des organes de la Convention, du secrétariat et d'autres entités et parties prenantes des Nations Unies pour une mise en œuvre cohérente des mandats et activités relatifs aux genres.

D. La mise en œuvre sensibles au genre et moyens de mise en œuvre : Le PAG vise à assurer le respect, la promotion et la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

E. Suivi et reporting : améliorer le suivi en ce qui concerne la mise en œuvre et les rapports sur les mandats liés au genre dans le cadre de la CCNUCC.

En plus, le Plan d'Action Genre intègre un tableau des activités spécifiques à entreprendre pour la réalisation des objectifs pour chaque domaine.

Les Parties de la CCNUCC, qui ont ratifié l'Accord de Paris s'engagent de mettre en œuvre ce plan d'Action Genre dans leur pays. Le chapitre suivant relatif au Contexte national de la politique climat et l'inclusion genre aux pays Maghrébins analysera à quel niveau les trois pays l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont intégré le genre dans leurs NDC.

III. Contexte national de la politique climat et l'inclusion genre aux pays du Maghreb :



1. Algérie

1.1 Contexte politique, institutionnel et juridique

L'Algérie figure parmi les pays à forts risques de changement climatique. C'est ce que révèle le rapport de l'université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS). Avec un indice (World Risk Index) de 7,63 % de vulnérabilité, l'Algérie se situe au top 50 des pays à risque. Cet indice est calculé en se basant sur les facteurs naturels, tel que les séismes, les inondations et la sécheresse, sur la prédisposition du pays à être touché par une catastrophe, les capacités à faire face, et enfin, la stratégie d'adaptation.

En Algérie, la Protection civile algérienne²⁹ a recensé 1400 inondations entre 1852 et 2015. Le secrétaire général de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)³⁰, vient de déclarer, le vendredi 12 octobre 2018 à l'AFP : « Dans les années 70, nous faisons face à 80 à 100 chocs et dangers graves liés au climat, chaque année, alors que leur nombre a été d'environ 400 l'an dernier, soit quatre fois plus ». Il met en garde contre les risques de famine et d'exode.

L'Algérie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en 1994, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris en 2016. Elle a élaboré sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris, sa première Communication Nationale Initiale (CNI) en 2001, sa deuxième communication nationale en 2010 (SCN) et entamera sa troisième communication nationale et son premier rapport biennal (BR) en 2019. Le Plan National Climat (PNC) a été actualisé entre septembre 2017 et Août 2018 pour répondre à ses priorités nationales et ses engagements internationaux.

²⁹Preliminary study on the flood risk in urban areas (Algeria) Myriem NOURI & Al Geo Eco -Trop., 2016, 40, 3, n.s.: 201-208

³⁰<https://www.24heures.ch/monde/catastrophes-quadruples-annees-70/story/22708708>

L'actualisation du plan national climat (PNC), entre 2017 et 2018, a été réalisée avec la participation active des acteurs institutionnels et la société civile. Ce plan a porté sur trois volets : l'adaptation, l'atténuation et les mesures transversales. Au total, 133 actions ont été identifiées et doivent se réaliser au cours de la période quinquennale 2018-2023.

1.2. Stratégie et secteurs prioritaires

Les considérations d'équité et d'ambition suivantes sont formulées dans les NDC de l'Algérie³¹ en fonction des circonstances nationales :

- ⊖ L'Algérie, en tant que pays peu émetteur de GES, a déjà beaucoup investi dans l'adaptation aux impacts du changement climatique ainsi que dans l'atténuation de ses effets et entend poursuivre ses efforts dans ce sens ;
- ⊖ L'Algérie participe depuis longtemps à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en raison de sa part importante de gaz naturel dans son bouquet énergétique ;
- ⊖ L'économie algérienne est fortement dépendante des recettes d'exportation de pétrole. Cette situation rend l'Algérie vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, ainsi qu'aux impacts négatifs des mesures de riposte ;
- ⊖ L'Algérie est confrontée à des besoins de développement et d'adaptation importants et croissants en raison de la forte croissance de sa population et de la demande croissante en énergie, en biens et en services.

La contribution algérienne en matière d'atténuation est définie comme suit :

Type d'objectif	Réduction des gaz à effets de serre relative par rapport au scénario de statu quo entre 2021 et 2030.
Objectif inconditionnel	L'Algérie prévoit la réduction de 7% de GES à réaliser avec les moyens nationaux
Objectif conditionnel	l'Algérie envisage la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 7% à 22% d'ici 2030, par rapport au scénario de statu quo (BAE), subordonné à un soutien extérieur en termes de financement, de développement et de transfert de technologie et de renforcement des capacités.
Approche méthodologique	approche combinée : Bottom-up concernant les secteurs et Top-Down concernant les objectifs nationaux.
Secteurs couverts	<ul style="list-style-type: none"> ⊖ Énergie (production, transport, bâtiment et industrie) ; ⊖ Processus industriels ; ⊖ Agriculture ; ⊖ Forêts ; ⊖ Utilisation des sols et déchets.

³¹ Les NDC Algérie déposé à l'UNFCCC le 3 Septembre 2015 2015
[http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Algeria%20First/Algeria%20-%20INDC%20\(English%20unofficial%20translation\)%20September%2003,2015.pdf](http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Algeria%20First/Algeria%20-%20INDC%20(English%20unofficial%20translation)%20September%2003,2015.pdf)

Plan d'action

Action	Objectifs
Principales actions prévues	<ul style="list-style-type: none">⊖ Subordonnées à un soutien en termes de financement extérieur, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités ;⊖ Assurer une transition énergétique et une diversification économique afin de réaliser les objectifs de développement durable de l'Algérie ;⊖ Actions principales dans le secteur de l'énergie : atteindre 27% de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2030 ;⊖ Généraliser l'éclairage haute performance ;⊖ Isolation thermique des bâtiments entre 2021 et 2030 ;⊖ Augmenter la part du pétrole liquéfié et du gaz naturel dans la consommation de carburants entre 2021 et 2030 ;⊖ Réduire le volume de torchage à moins de 1% d'ici 2030.⊖ Principales actions dans le secteur des déchets :<ul style="list-style-type: none">• valorisation des déchets ;• Compostage des déchets organiques et des déchets verts ;• Récupération d'énergie et recyclage du méthane des décharges et des eaux usées ;• Usines de traitement.⊖ Principales actions dans le secteur forestier : boisement, reboisement et prévention des incendies de forêt, ainsi que l'amélioration des moyens de les combattre. <p>Actions de sensibilisation, d'information et d'éducation: Information, sensibilisation et communication sur les enjeux et les défis du changement climatique et la mise en œuvre d'un programme national d'éducation, de formation et de recherche sur le changement climatique.</p>

Dans les NDC l'Algérie il est prévu de développer un plan national d'adaptation aux impacts du changement climatique dans le cadre de la finalisation de sa contribution et afin de promouvoir une économie plus résiliente au changement climatique. Ce plan a été publié en Septembre 2019 et la priorité est donnée à la protection de la population et à la préservation des ressources naturelles et des infrastructures essentielles contre les risques d'événements extrêmes.

L'objectif de ce plan national est de :

- ⊖ renforcer la résilience des écosystèmes (inondations et sécheresse) afin de réduire les risques de catastrophes naturelles liées au changement climatique ;
- ⊖ Lutter contre l'érosion et réhabiliter ses terres dégradées dans le cadre des efforts de lutte contre la désertification ;
- ⊖ Intégrer les impacts du changement climatique dans les stratégies sectorielles, en particulier pour l'agriculture, la gestion de l'eau, la santé publique et les transports ;

-
- ☉ Intégrer les impacts du changement climatique sur la stabilité politique et la sécurité nationale.

Les principales mesures d'adaptation à adopter nécessitent un soutien international diversifié, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie. Les mesures d'adaptation mentionnées dans le plan climat national sont les suivantes :

- ☉ Adaptation du cadre institutionnel et réglementaire au changement climatique ;
- ☉ Renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans la lutte contre le changement climatique ;
- ☉ Mise en place d'un système de surveillance et d'alerte rapide et renforcement des capacités en matière de gestion des phénomènes climatiques extrêmes ;
- ☉ Élaboration de plans régionaux et locaux d'adaptation au changement climatique.

Plan National Climat

Les actions d'atténuation du plan national climat (PNC) qui a été présenté en octobre 2018, concerne la période 2018-2023. Le plan d'action d'atténuation porte sur 76 actions sur les thématiques suivantes :

- ☉ La réduction ou stabilisation des émissions des GES par les secteurs de l'énergie, des transports, de l'industrie et de l'agriculture par l'usage de l'énergie propre, de mesures pour améliorer l'efficacité énergétique des générateurs existants, de machines et équipements ou outils de gestion de la demande d'énergie ;
- ☉ La réduction des émissions de méthane par la gestion des déchets et eaux usées ;
- ☉ Mise au point, transfert et promotion de technologies et de savoir-faire ainsi que développement des capacités permettant de contrôler, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques de GES, en particulier dans les domaines de la gestion des déchets, des transports, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie ;
- ☉ Protection et amélioration des puits et réservoirs de GES par la gestion durable des forêts, la plantation de forêts et le reboisement, la remise en état des zones touchées par la sécheresse et la désertification.

Le PNC définit la politique de l'Algérie pour faire face au changement climatique. En matière d'adaptation, il vise à mettre en œuvre des actions pour faire face aux effets du changement climatique afin d'atténuer ses effets néfastes (inondations, sécheresses, feux de forêts, vagues de chaleur, submersions marines, épidémies, etc.).

Le volet adaptation concerne la période 2018-2023 et porte sur 41 actions sur les thématiques suivantes :

- ☉ Gestion des risques : protection du littoral ;
- ☉ Gestion des risques : observation et surveillance de la mer ;
- ☉ Gestion des risques : inondations ;
- ☉ Ressources en eau ;
- ☉ Agriculture ;

-
- ☉ Santé : observation et surveillance – Tropicalisation et maladies réurgentes ;
 - ☉ Érosion, désertification, barrage vert, écosystèmes naturels et protection des sols (intégration avec le futur projet sur les forets envisagé dans le cadre du fonds vert climat ;
 - ☉ Vulnérabilité des collectivités locales.

La Direction nationale des risques majeurs (DNRM) met actuellement en place un système décentralisé avec la création d'un point focal au niveau de chaque wilaya et un correspondant au niveau de chaque commune. Il s'agit de mettre en place un système de prévision d'alerte précoce des risques majeurs et d'organiser sur le plan local, les interventions des services de la protection civile, en cas de risque majeur.

Il s'agit d'élargir au niveau local les attributions des services agricoles pour les impliquer dans la gestion opérationnelle des cultures au niveau régional et local. Ces services doivent orienter localement les agriculteurs et agricultrices dans la gestion des exploitations agricoles. Parallèlement, se mettent en place les plans territoriaux locaux du climat (PTLC) qui se déclinent en quatre parties :

- ☉ le développement des connaissances (observation, analyses, planification, réalisation et monitoring) ;
- ☉ Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles (méthodes de conception, identification des activités, coordination entre pilotes et partenaires, mise en œuvre, évaluation) ;
- ☉ La mise en place d'un support technologique (production soft & hard et montages financiers) ;
- ☉ La mise en conformité des outils règlementaires, juridiques et institutionnels (acteurs de la gouvernance climatique).

1.3. Inclusion du genre

En se référant aux NDC de l'Algérie on ne peut qu'observer que les notions femmes et/ou genre relatives au changement climatique ne sont ni présentées ni citées comme mentions intégrées.

Même si l'INDC de l'Algérie ne fait pas explicitement référence à l'approche genre, l'État s'est engagé depuis quelques années dans une démarche visant à donner une part plus importante à la femme dans les assemblées élues et plus encore, dans la nouvelle constitution de 2016, aussi bien la place de l'environnement que celle de la femme sont fortement exprimées.

C'est pourquoi le plan national climat a donné une importance particulière aux mesures transversales qui doivent accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ce plan. Dans le cadre de l'élaboration du PNC, qui a duré plus d'un an, les femmes se sont fortement impliquées et investies soit en tant que représentent des secteurs institutionnels ou dans le cadre des associations civiles et le secteur privé.

⁹<https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/ecosystem-based-adaptation>



2.

Maroc

2.1 Contexte politique, institutionnel et juridique

Le Maroc est confronté à de nombreux défis sociaux et économiques : la croissance économique est moins inclusive, avec des taux de chômage élevés et une forte fracture économique entre zones urbaines et zones rurales due à des années de négligence structurelle des zones rurales. Les ressources naturelles (eau, biodiversité), qui contribuent de manière significative à la prospérité du pays, sont de plus en plus dégradées et leur préservation est insuffisamment prise en compte dans les processus décisionnels politiques.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du Programme 2030 revêt une grande importance politique pour le Maroc. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)³² lancée en 2016 a été révisée et adaptée à la structure des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies³³. La SNDD révisée est entrée en vigueur le 25 juin 2017. Il entend se transformer en une économie verte inclusive à travers 137 objectifs concrets répartis en 31 axes stratégiques, regroupés en sept thèmes principaux : gouvernance, économie verte, biodiversité, changement climatique, protection des zones sensibles, cohésion sociale et culture. **Les NDC déposés au niveau de la CCNUCC ont été intégralement incorporés dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD.)** La mise en œuvre intersectorielle de la SNDD d'ici 2030 sera coordonnée par le Secrétariat d'État au développement durable (SEDD)³⁴ du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable.

Le SEDD représente en même temps le point focal pour les négociations climat auprès de la CCNUCC.

Deux comités institutionnels ont été créés à cet effet :

● Un comité stratégique, présidé par le Premier ministre, qui définit les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SNDD, assure la coordination interministérielle et mobilise les ressources nécessaires à sa mise en œuvre ;

³²<http://www.environnement.gov.ma/fr/strategies-et-programmes/sndd?showall=1&limitstart=>

³³<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

³⁴Le SEDD crée en Avril 2017 lors du nouveau gouvernement marocain suite aux élections en octobre 2016 est l'Ex-Ministère délégué chargé de l'environnement ayant gardé la même structure organisationnelle
<http://www.environnement.gov.ma/fr/>

☉ Un comité de pilotage, présidé par le SEDD et composé des secrétaires généraux et des responsables des ministères, confirmera les orientations stratégiques, leur mise en œuvre et la coordination des acteurs.

Pour atteindre les objectifs du développement durable et plus particulièrement des NDCs, un grand travail de planification a d'ores et déjà été entrepris. L'adaptation et la résilience face au changement climatique est ainsi inscrite dans la SNDD et la majorité des stratégies sectorielles, des politiques, des plans d'action et des programmes, dont voici quelques exemples :

- ☉ Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) ;
- ☉ Stratégie Nationale en matière de lutte contre le Réchauffement Climatique (SNRC), la Politique Nationale de lutte contre le Réchauffement climatique (PNRC), le Plan national de Lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC) avec ses déclinaisons territoriales et le Plan d'Investissement Vert (PIV) ;
- ☉ Stratégie Nationale de l'Eau (SNE), le Plan National de l'Eau (PNE) ;
- ☉ Plan National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI) ;
- ☉ Plan National de Protection Contre les Inondations (PNI) ;
- ☉ Programme National d'Assainissement (PNA) ;
- ☉ Programme National d'Assainissement Rural (PNAR) ;
- ☉ Plan Maroc Vert (PMV) ;
- ☉ Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- ☉ Programme de Reconversion du Système Gravitaire en Irrigation Localisée (PRSGIL) ;
- ☉ Programme National de Valorisation des Déchets Ménagers (PNVD) ;
- ☉ Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) ;
- ☉ Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement des Oasis ;
- ☉ Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement du Moyen Atlas ;
- ☉ Programme de Développement Territorial Durable du Haut Atlas ;
- ☉ Programme de Développement Territorial Durable de l'Anti Atlas ;
- ☉ Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Littoral ;
- ☉ Plan Halieutique ;
- ☉ Initiative des villes nouvelles économes en énergie.

De plus, le Maroc s'engage à élaborer, à brève échéance, son **Plan National d'Adaptation au changement climatique à l'horizon 2030**, afin de mieux coordonner ses actions et de maximiser leurs retombées.

Le **Centre de Compétence Changement Climatique Maroc (4C)**³⁵, un groupement d'intérêt public à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Constitutive qui a eu lieu le 7 Octobre 2015 à Rabat, a le mandat officiel du Gouvernement du Maroc pour suivre la mise en œuvre des NDC ayant les tâches de développer des instruments d'atténuation et d'adaptation pour la mise en œuvre de la politique climatique du Maroc, notamment :

- ☉ Appui à la préparation des Contributions prévues déterminées au niveau national (NDC) selon les recommandations de la CCNUCC ;

³⁵<https://www.4c.ma/fr> <https://www.4c.ma/fr>

- ⊖ Mise en place d'un Système National d'Inventaires des Gaz à effet de serre institutionnalisé (SNI-GES) et définitions des missions de l'Unité de l'Inventaire National (UIN) ;
- ⊖ Appui aux concertations nationales ;
- ⊖ Soumission officielle des NDC Maroc au secrétariat de la CCNUCC le 5 juin 2015 ;
- ⊖ Etude sectorielle sur la gouvernance de l'adaptation en vue de l'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique Maroc ;
- ⊖ Développement d'outils et d'approches en adaptation et atténuation adaptés au contexte national et local (systèmes Monitoring, Reporting, Verification, MRV / indicateurs Adaptation au changement climatique) ;
- ⊖ Mobilisation d'une expertise technique internationale et nationale.

2.2. Stratégie et secteurs prioritaires

Atténuation

Objectifs de l'atténuation en 2030 : La réduction de 401 Mt CO2 équivalent

Type d'objectif	Réduction des émissions par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030, selon un scénario CNA.
Scénario « cours normal des affaires » (CNA)	Projection des émissions de GES à l'horizon 2030, commençant en 2010, première année de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique. La projection ne prend donc pas en compte les mesures et les actions d'atténuation adoptées à partir de 2010.
Objectif inconditionnel	2010. Le scénario d'atténuation inconditionnel repose sur la mise en œuvre de 10 projets. Une réduction de 13% des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires » (CNA ; Business as usual)
Objectif conditionnel	Le scénario conditionnel pose l'hypothèse de la mise en œuvre de 54 projets sur la période 2010-2030. Une réduction supplémentaire de 19% réalisable à certaines conditions, ce qui porterait à 32% la réduction totale des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario CNA.*
Trajectoires escomptées	À titre indicatif et seulement pour des fins de planification, le Maroc prévoit que les trajectoires des émissions pour réaliser les objectifs inconditionnels et conditionnels seront respectivement : de l'ordre de 113 Mt éq-CO2 en 2020 et 129 Mt éq-CO2 en 2025, soit des réductions respectives de 7% et 10% par rapport aux émissions anticipées selon le scénario CNA en 2020 et 2025 de l'ordre de 103 Mt éq-CO2 en 2020 et 104 Mt éq-CO2 en 2025, soit des réductions respectives de 16% et 27% par rapport aux émissions anticipées selon le scénario CNA en 2020 et 2025.

Besoins financiers et conditions	L'atteinte de l'objectif conditionnel nécessite un investissement global estimé à 45 milliards de dollars américains entre 2015 et 2030, dont 35 milliards sont conditionnés à l'accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel, par rapport à celui reçu au cours des dernières années, à mobiliser dans le cadre des nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Verts pour le Climat ; a conclusion d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la CCNUCC.
---	---

Couverture	Economie dans son ensemble
-------------------	----------------------------

Secteurs couverts	<ul style="list-style-type: none">● Énergie :<ul style="list-style-type: none">● Industries de production d'énergie● Demande d'énergie (ménages, transport, industrie, tertiaire, agriculture et pêches).● Procédés industriels :<ul style="list-style-type: none">● Industrie du ciment● Industrie de l'acier et métaux● Autres industries● Agriculture :<ul style="list-style-type: none">● Fermentation entérique et gestion du fumier● Systèmes de culture● Utilisation des terres agricoles● Déchets :<ul style="list-style-type: none">● Déchets solides● Eaux usées● Utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) :<ul style="list-style-type: none">● Forêts naturelles● Boisement et reboisement● Arboriculture● Bois de feu des forêts● Bois de feu des vergers● Incendies de forêt.
--------------------------	---

Stratégie et plans d'actions d'atténuation

Plans d'actions	Objectifs
Stratégie Nationale Énergétique	<ul style="list-style-type: none">● Réaliser 52 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables, dont 20 % en énergie solaire, 20 % en énergie éolienne et 12 % en énergie hydraulique d'ici 2030 ;● Réaliser une économie d'énergie de 15 % d'ici 2030, par rapport à l'évolution tendancielle ;● Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et le transport de 12 % à l'horizon 2020 et de 15 % en 2030. La répartition des économies d'énergie escomptées par secteur est de 48 % pour l'industrie ;● 23 % pour le transport, 19 % pour le résidentiel et 10 % pour le tertiaire ;

-
- Installer à l'horizon 2030 une capacité supplémentaire de 3900 MW en technologie de cycle combiné ;
 - Fonctionner au gaz naturel importé; Alimenter les principales industries en énergie par pipelines de gaz naturel importé et re-gazéifié.

Programme National de Valorisation des Déchets

- Généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces du Royaume ;
- Assurer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte en milieu urbain de 90% en 2020 et 100% en 2030
- Réaliser des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains à l'horizon 2020 ;
- Réhabiliter ou fermer toutes les décharges sauvages à l'horizon 2020 ;
- Professionnaliser la gestion du secteur ;
- Développer des filières de « tri-recyclage-valorisation » avec des actions pilotes de tri pour atteindre un taux de 20% du recyclage en 2020 ;
- Former et sensibiliser les acteurs concernés par la problématique des déchets.

Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA)

- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 75% en 2016, 80% en 2020 et 100% en 2030 ;
- Atteindre un volume d'eau usée traitée de 50 % en 2016, 60% en 2020 et 100% en 2030 ;
- Traiter jusqu'au niveau tertiaire les eaux usées et les réutiliser à 50% en 2020.

Stratégie de Préservation et de Gestion Durable de la Forêt

- Développer le domaine forestier et des régions avoisinantes ;
- Finaliser la délimitation et la conservation foncière du domaine forestier ;
- Réaliser l'œilletonnage, le renouvellement ou le boisement d'environ 50 000 hectares par an, avec la réhabilitation de l'espace en accordant la priorité aux espèces naturelles ainsi que le soutien de la recherche forestière ;
- Protéger les bassins hydriques contre l'érosion et l'envasement des barrages ;
- Réhabiliter les écosystèmes et assurer la protection des espaces naturels et des espèces d'animaux menacées de disparition et la valorisation de ces ressources.

Adaptation au changement climatique

La vision du Maroc en matière d'adaptation se décline en plusieurs objectifs sectoriels chiffrés pour les horizons 2020 et 2030.

Les objectifs d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2020

- Substitution des prélèvements (85 millions de m³/an) à partir des nappes surexploitées par des prélèvements à partir des eaux de surface ;
- Augmentation de la superficie actuelle sous irrigation localisée de 154 000 ha actuellement à 555 000 ha ;
- Reconstitution des forêts sur 200 000 ha.

Les objectifs d'adaptation au changement climatique 2030

- Dessalement de 285 millions de m³/an pour l'alimentation en eau potable de plusieurs villes et centres ;
- Réutilisation de 325 millions de m³/an d'eaux usées épurées ;
- Construction de 38 nouveaux barrages et réalisation de l'inventaire et du traitement de tous les sites vulnérables aux inondations ;
- Raccordement au réseau d'assainissement et épuration des eaux usées à 100% en milieu urbain ;
- Épuration de 100% des eaux usées ;
- Économie de 2,4 milliards de m³/an d'eau en irrigation ;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et industrielle, avec un objectif de 80% comme moyenne nationale, de façon à économiser 120 millions de m³/an d'eau potable ;
- Recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 180 millions de m³ ;
- Reconversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de 920 000 ha et économie de 2,4 milliards de m³/an d'eau en irrigation ;
- Reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles de toutes les formes d'érosion, notamment l'érosion Traitement contre l'érosion de 1 500 000 ha (75 000 ha/an) sur une période de 20 ans, dans 22 bassins versants prioritaires.

2.3. Inclusion du genre

Pour faire le lien entre le focus sectoriel et le focus intégration genre dans le NDC, il est recommandé de visionner le rôle des femmes à travers chacun des secteurs représentés dans le cadre des NDC, atténuation et adaptation).

Dans le Préambule des NDC du Maroc il est mentionné que : « La vision du Maroc en matière de changements climatiques : « La mise en œuvre de la CDN du Maroc (...) incluant aussi (...) le respect des droits de la personne et l'égalité homme-femme, reconnu au sein de la Constitution du Maroc de 2011 »³⁶.

³⁶NDC Maroc, <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Morocco%20First/Morocco%20First%20NDC.pdf>

La perspective des NDC sur les droits de la personne et le genre souligne que « Le respect des droits de la personne et l'équilibre homme –femme sont deux piliers de la vision du Maroc concernant son action en matière de changement climatique. La Constitution du Maroc de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à cette dynamique en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens »³⁷.

Le système de suivi et d'évaluation de l'adaptation au Maroc : « Le Maroc a développé un système de suivi-évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique visant à doter ses régions d'un dispositif institutionnel permettant d'assurer le suivi de la vulnérabilité climatique et les résultats de l'action en matière d'adaptation en **tenant compte de l'aspect genre** »³⁸.

³⁷NDC Maroc, p. 15 <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Morocco%20First/Morocco%20First%20NDC.pdf>

³⁸Source: Projet ACCN-GIZ Maroc, Système de suivi-évaluation de l'adaptation au changement climatique, 2016, (voir étude de cas 4 sous chapitre « IV. Etude de cas et bonnes pratiques » dans ce document



3.

Tunisie

3.1. Contexte politique, institutionnel et juridique

La Tunisie est située au Nord de l'Afrique, sa superficie est d'environ 164 000 km² avec une côte s'étendant sur plus de 1300 km le long de la mer méditerranée. Le climat se caractérise par son aridité et sa variabilité, avec des précipitations qui varient entre 800 mm par an au Nord et 150 mm par an au Sud. La Tunisie est considérée parmi les pays méditerranéens les plus exposés aux changements climatiques. Les principaux risques auxquels elle serait confrontée sont l'augmentation de la température, la baisse des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations et sécheresses). Ces risques devraient se traduire par une forte vulnérabilité environnementale et socioéconomique.

Consciente de ces enjeux, la Tunisie a adopté une politique volontariste de lutte contre les changements climatiques aussi bien sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation. Avec l'introduction de la décentralisation et de la démocratie participative dans la nouvelle Constitution de 2014³⁹, les collectivités locales et régionales tunisiennes qui seront élues (administrations et conseils municipaux) sont appelées à mettre en place des dispositifs qui faciliteraient la mise en œuvre de l'Accord de Paris à l'échelle locale et régionale grâce à la concertation citoyenne et le dialogue entre les élus locaux, les citoyens et la société civile, ainsi que toutes les parties prenantes à l'élaboration des décisions et de l'action climatique.

L'élaboration de la contribution climat (NDC) de la Tunisie a été également largement basée sur les stratégies sectorielles et horizontales existantes, telles que la stratégie nationale sur les changements climatiques élaborée en 2013⁴⁰, la stratégie d'efficacité énergétique (2014)⁴¹, le Plan Solaire Tunisien⁴² et les stratégies d'adaptation des différents secteurs et domaines (littoral, agriculture, ressources en eau, santé, tourisme, etc.)⁴³.

³⁹<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

⁴⁰<http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-Nationale-%E2%80%93-Synth%C3%A8se.pdf>

⁴¹<https://www.giz.de/en/downloads/giz2014-fr-strategie-energie-tunisie.pdf>

⁴²http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/DEP/Rapport_final_PST.pdf

⁴³Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques, <http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-nationale-d%E2%80%99adaptation-de-l%E2%80%99agriculture.pdf>

Comme organisme de gouvernance des NDC, le Gouvernement Tunisien a élaboré et publié le Décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, portant sur la création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, pour la mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et fixant ses missions, son organisation et les modalités de son fonctionnement⁴⁴.

3.2 Stratégie et secteurs prioritaires

La contribution nationale climat (NDC) tunisienne en matière d'atténuation est définie comme suit⁴⁵:

Type d'objectif

La Tunisie vise à **baissier son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010**. L'effort d'atténuation proviendra plus particulièrement du secteur de l'énergie qui représente à lui seul 75% des réductions des émissions. Il est prévu que le secteur de l'énergie réduise son intensité carbone en 2030 de 46% par rapport à l'année 2010, dans le cadre de la politique de transition énergétique préconisée par l'Etat.

Les réductions des émissions par rapport au scénario de référence seraient de l'ordre de 26 millions de teCO₂ en 2030 et **207 millions teCO₂** sur la période 2015-2030.

Objectif inconditionnel

La Tunisie, qui fait déjà des efforts importants d'atténuation dans sa ligne de base, prévoit de baisser de manière **inconditionnelle et avec son propre effort, de 13% son intensité carbone par rapport à l'année 2010**, soit environ le tiers de son NDC. L'effort national nécessaire pour réaliser la contribution inconditionnelle de la Tunisie est estimé à presque 10% des besoins totaux en investissement dans l'atténuation. L'effort national concerne exclusivement le secteur de l'énergie qui constitue la part la plus importante des besoins en investissement.

Les **coûts incrémentaux** des mesures indispensables **pour l'adaptation** de ces secteurs et domaines s'élèveraient à environ **2 milliards de dollars** et devraient être supportés totalement par la communauté internationale dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

En somme, les besoins additionnels totaux en financement pour l'atténuation et d'adaptation seraient ainsi de l'ordre de 20 milliards US\$ pour le financement des besoins en investissement et de renforcement de capacités.

⁴⁴<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf20182633.pdf>

⁴⁵<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Tunisia%20First/INDC%20Tunisie%20VF%205%20aout%20Valid.pdf>

Objectif conditionnel

Pour la réalisation de l'**objectif conditionnel**, soit une **baisse additionnelle de l'intensité carbone de 28% en 2030** par rapport à celle de l'année 2010, la Tunisie compte sur l'appui de la communauté internationale en termes de financement, de renforcement des capacités et de transferts technologiques. La mise en œuvre de la **contribution tunisienne en matière d'atténuation** nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers estimés à environ **18 milliards US\$** pour la couverture des besoins d'investissement et le financement des programmes de renforcement des capacités.

Approche méthodologique

Dans sa politique habituelle de développement, la Tunisie fournit déjà des efforts importants en matière d'atténuation des gaz à effet de serre (GES), et ceci dans tous les secteurs-clés engendrant des émissions de GES.

La Tunisie :

- Mène une politique volontariste ininterrompue de **maîtrise de l'énergie** depuis une trentaine d'années ; d'où une intensité énergétique parmi les plus basses dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord ;
- A entrepris d'importantes réalisations en matière de **reboisement et de préservation des écosystèmes forestiers**, ce que confirme le bilan d'absorbeur net de CO₂ de l'ensemble du **secteur agriculture ; foresterie et autres utilisations des terres (AFAT)** dans l'inventaire des GES de 2010 ;
- A depuis toujours, misé sur l'amélioration de la **productivité de l'agriculture** (y compris l'élevage) et optimisé l'utilisation des intrants ;
- A systématisé la mise en place de **décharges contrôlées**, et a lancé depuis 2006 des projets de **mécanisme de développement propre (MDP)⁴⁶** de dégazage et de torchage des gaz sur les huit principales décharges du pays ;
- A été parmi les pays pionniers à préparer plusieurs NAMAs⁴⁷, se tenant donc prête dans la perspective de la signature d'un nouvel accord climatique, et a été parmi les premiers pays à soumettre son premier rapport biennal (31 décembre 2014).

⁴⁶Le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto.

⁴⁷Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA)- en anglais : Nationally Appropriate Mitigation Actions. Une action d'atténuation appropriée au niveau national (NAMA) désigne un ensemble de politiques et d'actions que les pays entreprennent dans le cadre d'un engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le terme reconnaît que différents pays peuvent prendre différentes mesures appropriées au niveau national sur la base de l'équité et conformément aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives. La NAMA a été utilisée pour la première fois dans le Plan d'action de Bali dans le cadre de la feuille de route de Bali convenue lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali en décembre 2007, et faisait également partie de l'Accord de Copenhague publié à la suite de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 15) en 2009

Secteurs couverts

Dans ses NDC, la Tunisie se propose de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs suivants :

- Énergie (réduction de 75% par rapport à 2010);
 - Procédés industriels ;
 - Agriculture ;
 - Forêt et autres utilisations des terres et déchets.
-

La vision de la Tunisie en matière **d'adaptation au changement climatique** se décline en plusieurs objectifs sectoriels chiffrés pour les horizons 2020 et 2030.

Les études climatiques ciblant la Tunisie ont montré une importante exposition du pays face aux changements climatiques, d'où une grande vulnérabilité de son économie, de sa population et de ses écosystèmes. Les changements climatiques affectent plus particulièrement les régions rurales et celles de l'intérieur qui sont fortement dépendantes des ressources agricoles et forestières.

Les NDC de la Tunisie intègrent les mesures d'adaptation au changement climatique pour les différents secteurs comme suit:

Les ressources en eau

Les mesures d'adaptation des ressources en eau proposées consistent essentiellement à la mise en place de projets de transfert et de **réutilisation des eaux usées traitées** et le renforcement et la **sécurisation de l'alimentation en eau** des grands centres urbains, notamment le Grand Tunis, le Cap-bon, le Sahel et Sfax.

Les ressources en eau

Les projets prévus portent essentiellement sur

- **La réhabilitation et la lutte contre l'érosion côtière ;**
 - Le réaménagement et **délocalisation des zones industrielles côtière ;**
 - La réhabilitation et **protection des infrastructures existantes** contre les risques d'impacts climatiques et ;
 - L'implantation des fermes et infrastructures aquacoles.
-

L'agriculture

Mesures de renforcement de capacités et de renforcement institutionnel :

- Adaptation des **cultures irriguées** dans les régions du Centre ;
 - Adaptation des **systèmes de production de polyculture-élevage** aux changements climatiques dans les régions vulnérables ;
 - Mise à jour de **la carte agricole** en tenant compte des impacts des changements climatiques ;
 - Mise en place d'un **système de veille climatique et d'alerte précoce et d'un mécanisme d'assurance** contre les aléas climatiques dus aux changements climatiques ;
 - Conservation et valorisation du **patrimoine génétique** local pour l'adaptation des cultures aux changements climatiques et le développement de systèmes innovants de grandes cultures.
-

Les écosystèmes

Mesures d'adaptation des écosystèmes prévues sont multiples, résumés comme suit :

- Réhabilitation des **pépinières forestières** et développement des **espèces autochtones** et à usages multiples ;
- **Gestion intégrée des forêts** de chêne liège dans les zones à haut risque d'incendie dans le Nord-ouest ;
- Aménagement des parcours et des **nappes alfatières** dégradées dans les régions Centre et Sud ;
- Conservation des fonctions écologiques des **zones basses du littoral** ;
- Aménagement rural intégré des **bassins et sous-bassins versants** vulnérables, et régulation des inondations ;
- **Consolidation biologique** des ouvrages de lutte contre l'ensablement dans le Sud tunisien et appui à la mise en œuvre des plans d'actions régionaux de **lutte contre la désertification**.

Le tourisme

Principales mesures prévues dans le domaine du tourisme :

- **Réhabilitation du littoral touristique** tunisien et protection des zones touristiques contre l'avancée de la mer ;
- Définition de **régions climato-touristiques** et adaptation de la répartition de **circuits écotouristiques** ;
- Développement d'une **offre à la fois alternative et complémentaire** au tourisme balnéaire, en particulier sur les thématiques de santé, culture, sport et écologie ;
- Lancement et promotion du concept de **l'Hôtel Ecologique** ;
- Optimisation de la **gestion des ressources en eau** par le secteur touristique et réalisation de mini-stations de dessalement de l'eau de mer utilisant les énergies renouvelables.

La santé

Mesures de renforcement de capacités et d'appui institutionnel :

- Evaluation des risques et prévention de l'augmentation des pathologies respiratoires liées aux changements climatiques ;
 - Mise en place d'un réseau d'épidémio-surveillance des principales maladies vectorielles ;
 - Mise en œuvre et renforcement du réseau de surveillance entomologique et de lutte contre les moustiques et les phlébotomes ;
 - Mise en place d'un programme d'adaptation du système de santé aux changements climatiques, et notamment de protection contre les maladies à transmission hydrique. Ce programme se fondera notamment sur une formation adaptée du personnel médicale ;
 - Mise en place d'une stratégie de communication sur les risques sanitaires découlant des changements climatiques.
-

3.3 Inclusion du genre

Les NDCs de la Tunisie tiennent compte du fait que ce sont des femmes qui sont confrontées à des risques et à des charges plus lourdes résultant des effets du changement climatique dans des situations de leurs tâches journalières surtout en milieu rural et postulent de manière implicite de considérer le rôle des femmes dans des mesures d'adaptation présentées ci-dessus.

Dans les NDC de la Tunisie il est mentionné que : « Les changements climatiques se traduisent donc par une amplification des inégalités régionales et sociales, affectant les catégories sociales les plus vulnérables, et notamment les femmes, qui subissent en particulier la dégradation des conditions de puisage de l'eau, et de collecte du bois-énergie. »⁴⁸

⁴⁸<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

IV. Etudes de cas et bonnes pratiques

Ce chapitre exposera des exemples de bonnes pratiques notamment de la coopération internationale allemande ainsi que des programmes gouvernementaux des pays de la région.

Les **six bonnes pratiques** suivantes ont été sélectionnées à présenter dans ce rapport :

Au niveau global :

1. **UN Women : Guide de stratégie, de suivi et d'évaluation : « Traduire les promesses en action ; Egalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 »** (Agenda 2030)
2. **FAO: Climate Smart Agriculture (CSA) - Gender in climate-smart agriculture** sourcebook
3. **Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI) : Programme de recherche** sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire « Genre et changement climatique »

Au niveau national:

4. **Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya (ACCN) au Maroc**
5. **New Partnership for Africa's Development (NEPAD): Gender, Climate Change and Agriculture Support Program (GCCASP) en Cameroun, Ethiopie, Malawi, Niger, Rwanda**

Au niveau local:

6. **Société Civile / NGOs : Dimensions de genre dans les domaines de l'agriculture et du changement climatique dans les communautés de petits exploitants agricoles - Ouganda, Ghana and Bangladesh**

Les cinq critères-clé selon lesquels les bonnes pratiques ont été sélectionnées sont les suivants :

- **L'intégration du genre** dans la planification, mise en œuvre et suivi axé sur les résultats du projet / de l'action relatifs au changement climatique ;
- Le degré de l'avancement du projet et de **la réalisation de l'objectif et des indicateurs du projet / de l'action** sur la base d'un suivi axé sur les résultats et de l'évaluation du projet (outcome et outputs) ;
- La pertinence du projet / de l'action en vue de son apport aux **contributions nationales climat (NDC)** du pays selon l'Accord de Paris (impact) ;
- **Des sources pertinentes et robustes** comme des évaluations, rapport de projets, etc... ;
- **Le potentiel de répliquabilité et mise à l'échelle** de la bonne pratique mise en œuvre au **niveau régional et global.**

Etude de cas 1 : Guide de stratégie, de suivi et d'évaluation :

« Traduire les promesses en action ; l'égalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 » (Agenda 2030)



**TRADUIRE LES
PROMESSES EN ACTIONS :**

L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS
LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE À L'HORIZON 2030



Pays / Région	International à l'échelle du Système des Nations Unies
Domaine du CC	Le rapport de l'ONU Femmes représente un œuvre important pour ce document d'orientation sur « le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique en termes de développement durable » du Projet de « Promotion des Femmes au Maghreb » de la GIZ et couvre plusieurs secteurs des deux domaines, l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.
Secteurs	Les Objectifs de développement durable (ODD) ⁴⁹ suivants de l'Agenda 2030 sont pertinents pour la thématique « changement climatique » et couvrent les secteurs suivants, notamment : <ul style="list-style-type: none">● Eau (ODD 6) ;● Energie (ODD 7) ;● Consommation et production (ODD 12) ;● Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) ;● Vie terrestre, forêts, biodiversité (ODD 14)
Échelle d'exécution	Global

⁴⁹<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Maitre d'œuvre	ONU Femmes (UN Women), L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou ONU Femmes est une agence de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle a été créée dans le but de promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes partout dans le monde ⁵⁰ .
Cibles /bénéficiaires	Tous les 193 Etats membres des Nations Unies ⁵¹ ; Décideurs politiques ; Les organisations qui œuvrent en faveur de la promotion des droits des femmes et de leur rôle dans le développement durable ; Programmes et projet de développement et d'autres parties prenantes.
Durée	Le rapport a été publié en 2018
Objectif	Ce nouveau rapport phare d'ONU Femmes a comme objectif une évaluation exhaustive et fiable des progrès, des manquements et des difficultés dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective de genre.
Indicateur(s) spécifiques orientés aux aspects genre	<p>En 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en Septembre 2015 par tous les États membre des Nations Unies. Les ODD sont particulièrement importants aujourd'hui, à la fois en tant que programme politique pour la coopération mondiale et en tant que série de cibles spécifiques, limitées dans le temps, qui soulignent le besoin urgent d'une action concertée.</p> <p>Les ODD suivants sont particulièrement pertinent pour cette étude « femmes et changement climatique » :</p> <p>ODD 6. Eau propre et assainissement (lié à l'adaptation au changement climatique) : Les femmes et les filles jouent un rôle central dans la fourniture, la gestion et la sauvegarde de l'eau et des services sanitaires dans les ménages. Répondre aux besoins en eau et services sanitaires des femmes améliore la santé et le bien-être de communautés entières.</p> <p>2 Indicateurs sexo-spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable. ● Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base. <p>ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable (lié à l'atténuation) : En tant que principales gestionnaires de l'énergie dans les ménages, les femmes peuvent jouer un rôle crucial dans la transition vers des énergies durables pour tous.</p>

⁵⁰<http://www.unwomen.org/fr>

⁵¹<http://www.un.org/fr/member-states/>

ODD 12. Consommation et production responsables : Les modes non viables de production et de consommation sont générés ; les femmes souffrent de manière disproportionnée des pénuries de ressources et des catastrophes naturelles causées par le changement climatique.

ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : L'égalité des sexes est essentielle pour atténuer les effets du changement climatique : l'inclusion des femmes dans les discussions concernant le climat améliore les résultats des projets et politiques en la matière (atténuation et adaptation).

Indicateur : Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face au changement climatique, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

ODD 15 : Vie terrestre : Par leur connaissance particulière et leur dépendance vis-à-vis des forêts, les femmes apportent une contribution majeure à leur conservation et à leur régénération (adaptation).

**Approche
méthodologique
intégrant des femmes
comme actrices
principales**

Ce rapport « Traduire les promesses en action ; l'égalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 » des ONU Femmes :

- **Analyse**, sur la base des données disponibles, **les grandes tendances mondiales et régionales dans la réalisation des ODD pour les femmes et les filles** ;

- **Offre des conseils pratiques** pour la mise en œuvre de politiques et de processus de responsabilisation sensibles au genre ;

- Constitue, en tant que source de données et d'analyse des politiques de grande qualité, **une référence et un outil de responsabilisation clé** pour les décideurs politiques, les organisations de femmes, le système des Nations Unies, et d'autres parties prenantes.

Ce rapport pose les fondements d'un suivi approfondi et sensible au genre du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** en :

- **Ancrant l'égalité des sexes au cœur de la réalisation des 17 ODD** et en prônant une approche de mise en œuvre intégrée et fondée sur les droits ;

- En expliquant les lacunes dans les données sur l'égalité des sexes et les défis rencontrés dans le cadre d'un **suivi approfondi et en identifiant des points de référence et des tendances pour une gamme d'indicateurs liés au genre** sur la base des données disponibles ;

Maitre d'œuvre

- En offrant des **conseils concrets de politique publique** en vue de réaliser des cibles stratégiques relevant des 17 ODD et leurs objectifs et ;
- En fixant un **programme de renforcement** de la responsabilisation envers les engagements en faveur de l'égalité des sexes au niveau mondial, régional et national.

Potentiel de mise à l'échelle et /ou répliquabilité

Le guide de stratégie, de suivi et d'évaluation de l'égalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 peut être employé à l'échelle globale dans tous les pays membre des Nations Unies.

Source / bibliographie

« Traduire les promesses en action ; l'égalité des sexes dans le Programme de Développement durable à l'Horizon 2030 », ONU Femmes, 2018
<http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>

Etude de cas 2 : Climate Smart Agriculture (CSA) - Gender in climate-smart agriculture sourcebook

Pays / Région Mainstreaming au niveau des pays en voie de développement

Domaine du CC Atténuation et adaptation au changement climatique

Secteur Agriculture, Agro-Ecologie

Echelle d'exécution Mondiale ; Focus : pays émergents et en voie de développement

Maitre d'œuvre **L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)** est une agence spécialisée des Nations Unies qui dirige les efforts internationaux visant à vaincre la faim. Avec plus de 194 États membres, la FAO travaille dans plus de 130 pays à travers le monde.

Partenaires principaux World Bank Group (WBG)
International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Cibles /bénéficiaires

- Le public cible comprend les agences de développement et bilatérales;
- La société civile et les organisations non gouvernementales;
- Des chercheur.e.s et des services de conseil et organisations académiques;
- Le secteur privé et;
- Des associations professionnelles et les réseaux liés à la CSA et aux questions du genre.

Durée Non limitée



©GIZ, Climate Smart Agriculture (CSA) Agriculture sensible au genre

Objectif

Réaliser la sécurité alimentaire pour tous et de faire en sorte que les personnes aient régulièrement accès à des aliments de qualité et de qualité suffisante pour mener une vie active et en bonne santé.

Points de vue et leçons sur le genre dans CSA veut aider les assistants à améliorer la planification de projet, conception, suivi et évaluation ; pour augmenter efficacement et renforcer la durabilité des efforts déjà déployés en cours ; ou poursuivre solutions complètement différentes.

Le module a aussi comme objectif d'aider les gouvernements à mieux intégrer l'aspect genre dans les stratégies et politiques de la CSA. Cela ajoute une nouvelle dimension au manuel sur le genre dans l'agriculture et s'appuie sur d'autres formations en ligne et les ressources disponibles en mettant en évidence les résultats de recherche récents et expériences avec CSA qui peuvent éclairer les décisions d'un large éventail de parties prenantes sur les opportunités pour les futurs investissements agricoles sensibles au genre.

Indicateur(s) spécifiques orientés aux aspects genre

Les indicateurs sensibles au genre mesurent le statut et les rôles des femmes et des hommes, ainsi que les changements dans les relations de genre dans le ménage et les communautés au fil du temps.

Les exemples d'indicateurs liés aux performances d'une pratique ou d'une technologie agricole intelligente face au climat incluent : le nombre de femmes et d'hommes engagés dans des tests ou dans l'application de pratiques et des mesures des changements attendus à long terme. Ces changements peuvent inclure un contrôle accru des actifs productifs, des taux plus élevés de participation à la prise de décision, une connaissance accrue, des changements positifs de comportement et d'attitude, une prise de conscience, une autonomisation et une amélioration de la situation économique et de la sécurité alimentaire et de la nutrition des femmes et des hommes.

Le nombre de technologies sensibles au genre applicables à l'agriculture intelligente face au climat :

- Le taux de participation des hommes et des femmes au processus de sélection d'une pratique ou d'une technologie intelligente face au climat ;
- Le nombre ou le pourcentage de femmes et d'hommes participant à des champs écoles d'agriculteurs liés au climat et à une agriculture intelligente face au climat, ou à des services de vulgarisation entre agriculteurs ;
- La proportion de services liés à l'agriculture intelligente face au climat, y compris les services de crédit, accessibles aux femmes et aux hommes ;
- Le nombre d'agricultrices et d'agriculteurs ont régulièrement accès aux services d'informations météorologiques et climatologiques et aux services d'informations sur les prix, et les utilisent ;
- Changements dans la propriété (par exemple, terres, bétail, arbres) possédée et contrôlée par des femmes et des hommes de différents âges et groupes ethniques ;
- Perceptions des femmes et des hommes sur l'utilité de la technologie agricole intelligente face au climat et sur les avantages découlant de son adoption ;
- Variation en pourcentage du rendement des cultures par hectare et par an à la suite de l'intervention pour une agriculture intelligente face au climat, les chiffres étant ventilés par ménages dirigés par une femme, par ménages dirigés par un homme et par membres du ménage ;
- Le nombre d'agriculteurs participant aux associations fonctionnelles à la suite du projet, les chiffres étant ventilés par sexe et par type d'association (par exemple, une coopérative de marché ou une association de producteurs) ;
- Les agriculteurs qui se considèrent plus à l'aise (par exemple en termes de moyens de subsistance, de revenus, de nutrition, de bien-être, de statut social ou d'autonomisation) en raison de l'intervention agricole intelligente face au climat, avec des chiffres ventilés par sexe ;
- Le nombre de femmes dans des rôles ou des postes de direction et de décision dans la communauté ;

- L'évolution de la charge de travail des femmes et des hommes (par exemple, le nombre de personnes signalant une réduction significative du temps consacré à la collecte d'eau ou du bois énergie).



©GIZ, Par leur connaissance particulière et leur dépendance vis-à-vis de la petite agriculture, les femmes apportent une contribution majeure à leur conservation et à leur régénération (adaptation).

Approche méthodologique intégrant des femmes comme actrices principales

L'agriculture, le changement climatique et la pauvreté sont étroitement liés. L'agriculture est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre, tant directement par les activités productives qu'indirectement par le biais de changements d'affectation des sols. Les impacts du changement climatique se font déjà sentir dans l'agriculture, avec des impacts spécifiques dans chaque secteur agricole (production végétale, élevage, foresterie, pêche et aquaculture, etc.), en particulier pour les populations pauvres dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dépendent fortement des conditions climatiques.

Les femmes rurales jouent un rôle crucial dans la production agricole. Dans les pays en développement, les femmes représentent en moyenne plus que 40% de la main-d'œuvre agricole, allant de 20% environ en Amérique latine à souvent plus de 50% en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Afrique subsaharienne. Ils représentent également les 2/3 des gestionnaires de petits élevages du monde. Entre 1980 et 2010, la proportion de femmes employées dans l'agriculture est passée d'environ 30% à 43% en Afrique du Nord et de 35% à 48% au Proche-Orient.

La CSA est une approche pour développer les aspects techniques, politiques et conditions d'investissement - l'environnement propice - à actions de soutien visant à réaliser des objectifs agricoles durables pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle face du changement climatique. La CSA vise à améliorer durablement le secteur agricole la productivité et améliorer la sécurité alimentaire, augmenter la résilience des agriculteurs et leur adaptation au changement climatique, et réduire et / ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le chapitre « genre » de la CSA Source book décrit l'approche de la CSA, discute pourquoi le genre est essentiel dans le contexte de la CSA, et synthétise les questions clés relatives aux investissements CSA sensible au genre, y compris les principales implications politiques et liens institutionnels. Il est essentiel de noter que l'égalité des sexes (equality) et l'équité des sexes (equity) sont des concepts différents. L'égalité des sexes réfère à une participation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision, une capacité égale d'exercer leurs droits de l'homme, l'égalité d'accès et de contrôler des ressources et des avantages du développement, et l'égalité opportunités d'emploi et de tous les autres aspects de leurs moyens de subsistance. L'équité entre les sexes est l'équité des traitements des femmes et des hommes, en fonction de leurs besoins. L'équité et l'égalité doivent toutes deux être pris en compte dans la conception des interventions de la CSA.

Degré de réalisation de l'objectif / des indicateurs

Le contenu est approuvé à partir de bonnes pratiques testées et approches novatrices, mettant l'accent sur les leçons acquises, avantages et impacts, problèmes de mise en œuvre et répliquabilité. Points de vue et leçons sur le genre dans la CSA vise à aider les assistants-experts à améliorer la planification de projet, la conception, le suivi et l'évaluation et à augmenter efficacement et renforcer la durabilité des efforts déjà déployés en cours ou poursuivre des solutions complètement différentes.

Potentiel de mise à l'échelle et /ou répliquabilité

L'approche CSA a un grand potentiel de vulgarisation et de répliquabilité. Les exemples de pratiques agricoles intelligentes face au climat présentés dans le Gender in climate smart agriculture source book proviennent d'études de cas en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et Asie du sud. Il faut noter que les pratiques sont spécifiques au contexte - en d'autres termes, ils seront appliqués différemment dans différents environnements. Une pratique peut être intelligente (smart) face au climat dans un contexte mais pas dans un autre, en fonction du comment, d'où et du pourquoi de son utilisation. Les pratiques ont aussi différentes dimensions sociales en fonction de la région et de la culture là où ils sont mis en œuvre.

Étude de cas 3 : Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire « Genre et changement climatique »

Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS)

Pays / Région	Mainstreaming au niveau des pays en voie de développement
Domaine du CC	Adaptation et atténuation
Secteur	Agriculture, sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté
Echelle d'exécution	Echelle mondiale ; Focus : pays en voie de développement
Maitre d'œuvre	<p>Le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI ou CGIAR, de l'anglais Consultative Group on International Agricultural Research) est une organisation internationale dont la mission est de coordonner les programmes de recherches agricoles internationales dans le but de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement.</p> <p>Il a été fondé par la Banque Mondiale en 1971 sous le parrainage conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Fond International de Développement Agricole (FIDA) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), préoccupés par le risque de famine dans les pays en développement.</p>
Partenaires principaux	<p>Le programme de recherche du GCRAI sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) est un partenariat stratégique entre le GCRAI et Future Earth, dirigé par le Centre international d'Agriculture Tropicale (CIAT). Le CCAFS réunit les meilleurs chercheurs du monde en sciences de l'agriculture, en recherche sur le développement, la science et la science du système terrestre, d'identifier et de traiter les plus importantes interactions, synergies et compromis entre le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire. www.ccafs.cgiar.org</p> <p>Le CCAFS travaille en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales telles que CARE International et des agences de développement telles que le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) afin de veiller à ce que les résultats de l'analyse sensible au genre du CCAFS et de la recherche alimentent des approches de développement favorisant la promotion de l'approche du genre.</p>

Cibles /bénéficiaires

Femmes rurales de pays en voie de développement. Etant donné que les femmes représentent 40% de la main-d'œuvre agricole aux pays à faible revenu et sont responsables de la sécurité alimentaire des ménages, il est important qu'elles représentent des actrices importantes pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation des petits exploitants au changement climatique.

Durée

Non limitée

Objectif

Comprendre les rôles de l'aspect genre dans le contexte du changement climatique et permettre aux populations de se rendre compte de leur potentiel en adaptant l'agriculture au changement climatique.

La recherche à ce jour suggère que la vulnérabilité des femmes et des hommes au changement climatique varie considérablement. Les femmes sont des agentes puissantes du changement, et ont souvent des solutions non reconnues (par des hommes ou la communauté) pour adaptation et atténuation.

Une meilleure compréhension des besoins des femmes, des hommes et des jeunes dans différents environnements et les moyens d'améliorer leur capacité d'adaptation et leur résilience est indispensable pour atteindre des objectifs cruciaux de la recherche agricole pour le développement. Les recherches précédentes ont été largement diagnostiques, en se concentrant sur les différentes contraintes rencontrées par les femmes. CCAFS utilise maintenant des méthodes appries et des approches élaborées pour planifier de nouvelles recherche-action, avec des partenaires locaux, visant à informer, catalyser et cibler des solutions orientés genre d'adaptation et d'atténuation.



© GIZ, Les femmes représentent 40% de la main-d'œuvre agricole aux pays à faible revenu et sont responsables de la sécurité alimentaire des ménages

Questions de recherche et indicateur(s) spécifiques orientés aux aspects genre

Dans le cadre de ce processus de planification, le CCAFS a convoqué un groupe d'experts renommés pour identifier les recherches clés questions et indicateurs liés au genre et au changement climatique :

- Comment les femmes et les hommes pourraient-ils/elles différer dans les effets du changement climatique à long terme, comment leurs options et stratégies d'adaptation diffèrent et en quoi leurs capacités d'adaptation diffèrent-elles (comme individus, au niveau des ménages et dans les communautés) ?
- Qu'est-ce qui cause et caractérise les différences de vulnérabilité aux conditions et risques météorologiques, et comment pourrait-on correctement cibler l'information qui aide les femmes et les hommes à gérer de tels risques ? (adaptation)
- Quels arrangements institutionnels offrirait des incitations sexo-spécifiques appropriées pour réduire l'empreinte carbone, et ces institutions peuvent-elles être rendu plus équitables en ce qui concerne l'aspect genre ? (atténuation)
- Comment les options pour la lutte contre le changement climatique diffèrent pour les hommes et les femmes et à différentes échelles spatiales et temporelles, et comment affectent les relations genre entre homme et femmes les décisions sur des mesures et financements adaptées à entreprendre en terme d'adaptation et d'atténuation ?
- Que peut-on faire pour répondre aux différents besoins des femmes et des hommes confrontés aux défis de changement climatique ?

Les quatre premières questions ci-dessus aideront à identifier des lacunes dans le **Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire** actuel et prévu en recherche, tandis que la cinquième question encouragera les chercheur.e.s à entreprendre une évaluation différenciée en vue des solutions sexo-spécifiques.

Approche méthodologique intégrant des femmes comme actrices principales

Les femmes et les hommes diffèrent, c'est évident. Mais beaucoup de façons dont la société traite les hommes et les femmes différemment - telles que la division du travail, l'accès au crédit, le pouvoir de décision, la propriété des terres, les possibilités d'éducation et bien d'autres - sont des constructions sociales plutôt que des faits biologiques.

Ces différences peuvent changer, et peuvent changer rapidement. La communauté de développement a adopté ces idées et les moyens explorés de transformer les perceptions des rôles de genre, mais une recherche plus en amont tarde à considérer le genre comme les différences biologiques entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi le programme de recherche du GCRAI sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) a rendu nécessaire la compréhension et la transformation de la dynamique du genre en relation avec le climat, l'une de ses priorités les plus importantes.

Degré de réalisation de l'objectif / des indicateurs

Le groupe d'experts a identifié le besoin de nouvelles méthodes de recherche sexo-spécifiques relatives au changement climatique. Une collaboration avec des experts de la FAO sur l'égalité des sexes a abouti au développement de directives de formation sur le genre et le changement climatique, recherche sur l'agriculture et la sécurité alimentaire pour le développement rural.

Le guide CCAFS-FAO, disponible en anglais, français et espagnol, contient des conseils pratiques pour les chercheuses sur le terrain pour les aider à documenter les différences entre les hommes et les femmes et dire ainsi pourquoi les approches sensibles au genre sont si importantes pour des initiatives visant à améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique.

Equipé du guide et de la formation en matière de méthodes de recherche participatives et sensibles au genre, les collaborateurs /collaboratrices du CCAFS (et d'autres) se rendent sur le terrain mieux préparé à réfléchir et à engager équitablement les femmes et les hommes. Ces approches permettent les chercheuses et les membres de la communauté à atteindre une meilleure compréhension des différentes options d'adaptation et d'atténuation qui répondent le mieux aux besoins des différents types de personnes confrontées à une large gamme de changements environnementaux et climatiques.

Potentiel de mise à l'échelle et /ou répliquabilité

Vue leur pertinence empirique les résultats de recherche escompté auront un grand potentiel de mise à l'échelle et de répliquabilité à l'échelle mondiale

Source / bibliographie

<http://ccaafs.cgiar.org/gender>

Documents et guides

Training Manual: [The FAO and CCAFS training guidelines on Gender and Climate Change Research in Agriculture and Food Security for Rural Development](#)

Policy Brief: [Addressing gender in climate-smart smallholder agriculture](#)

Working Paper: [Participatory gender-sensitive approaches for addressing key climate change-related research issues](#)

Working Paper: [A gender strategy for pro-poor climate change mitigation](#)

Working Paper: [Investigating climate information services through a gendered lens](#)

Workshop Report: [CCAFS Gender Training and Strategizing Workshop Report](#)

Etude de cas 4 : Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya (ACCN) - Maroc

Approche relative au changement climatique	Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based Adaptation, EbA)
Secteur	Agriculture, eau, biodiversité et forêts
Echelle d'exécution ● nationale, ● régionale ● locale	Appui et conseil stratégique au niveau national du ministère chargé de l'environnement et point focal des négociations climat auprès de l'UNFCCC et mise en œuvre pratiques au niveau régional et local dans trois régions pilotes : Souss Massa (Agadir), Marrakech – Safi et Beni Mellal - Khénifra
Maitre d'œuvre	Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ; Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.
Coopération	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Partenaires principaux au pays	Observatoire National de l'Environnement au Maroc (ONEM), Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD), Les autorités régionales et les municipalités des régions pilotes.
Cibles /bénéficiaires	Population rurale, dont 50% des femmes
Durée	Janvier 2013 à Décembre 2016
Objectif du projet cadre	« Des instruments pour la valorisation durable des services écosystémiques en tenant compte des risques climatiques sont introduits par les institutions publiques responsables. »
Approche et indicateurs spécifiques orientés aux aspects genre et Degré de réalisation de l'objectif et des indicateurs	<p>Quatre indicateurs sur cinq représentent des indicateurs explicites relatifs au changement climatique et genre</p> <p>Indicateur 1 : <i>Dans deux régions d'intervention, 4 accords formels sur la valorisation de 4 services écosystémiques différents entre les groupes d'utilisateurs et les institutions sectorielles et administratives et/ou le secteur privé sont mis en œuvre en tenant compte des risques climatiques et de l'intégration de la dimension du genre.</i></p> <p>Degré de réalisation : L'indicateur est atteint. 7 accords formels sur la valorisation de cinq services écosystémiques ont été conclus : la pêche continentale, l'éco-tourisme, le henné, les microorganismes, et la caroube.</p>

Hors des accords formels, des plans d'action sur d'autres services écosystémiques comme l'huile d'Argan ont été établis avec l'implication des coopératives des femmes, des groupes d'utilisatrices et les institutions sectorielles. En outre, le projet a soutenu le renforcement des capacités des différents acteurs focalisant surtout sur une maîtrise autonome des accords par les groupes cibles et la considération de la dimension genre dans tout le processus de la préparation des accords.

Degré de réalisation de l'objectif / des indicateurs

***Indicateur 2 :** Les revenus réalisés à travers la mise en œuvre de plans d'affaires résilients au changement climatique pour trois chaînes de valeur basées sur des ressources naturelles ont augmenté de 25 % pour 100 membres des organisations appuyées (dont au moins 50% de femmes).*

Degré de réalisation : L'indicateur est atteint. Le projet a adressé plusieurs chaînes de valeur en utilisant l'approche structurée Value Links⁵². Le projet a renforcé les capacités techniques et aussi managerielles des acteurs clés des chaînes de valeur soutenues. Une activité particulièrement effective était l'appui à la commercialisation des produits, y inclus la participation, financée par l'ACCN, à des foires internationales. En plus, le soutien a souvent impliqué des subventions directes en termes d'achat de matériel (machines, véhicules). Les « plans d'affaires résilients au changement climatique » dans au moins deux coopératives de pêcheurs avec plus de 25 membres masculins et une coopérative féminine avec plus de 50 membres (Argan) ont augmenté leur revenu très probablement par 25%. La coopérative des femmes de l'argan a pu atteindre la croissance du revenu par l'acquisition de nouveaux clients, et en augmentant leur capacité de production grâce au projet. Cette augmentation persiste au long terme. Pour d'autres bénéficiaires des activités du cadre « chaînes de valeur », l'effet au revenu est prévu de matérialiser au long terme vu que les interventions du projet ont réellement renforcé la compétitivité économique des coopératives adressés, ce qui est décisive pour durablement stimuler ces revenus. C'est, par exemple, le cas pour la mise en place d'un système management qualité IFS (« International Featured Standard ») au niveau de l'Union des Coopératives des Femmes pour la production et la commercialisation de l'huile d'Argan (UCFA). D'un côté, cela a aidé à professionnaliser (rendre plus efficace et fiable) le processus de la production de l'huile, de l'autre côté les clients internationaux exigent de plus en plus ce type de certification.

⁵²http://valuelinks.org/wp-content/uploads/2015/09/valuelinks_manual_fr.pdf La méthodologie de Value Links est entièrement orientée vers l'action et subdivise le savoir-faire de la promotion de la chaîne de valeur en 12 modules organisés : 0) La décision de s'engager du tout dans la promotion des chaînes de valeurs, et comment combiner la promotion des CV avec d'autres approches de développement ; 1) Identification d'une chaîne de valeur à promouvoir ; 2) suivi de l'analyse de la chaîne de valeur ajoutée ; 3) formulation d'une stratégie d'amélioration des chaînes ; 4) savoir-faire pour des facilitateurs des projets de promotion de chaîne de valeur ; 5 à 10) exécution des projets, relations d'affaires (Modules 5-6), les services (modules 7-8) et le milieu d'affaires comprenant des normes (Modules 9-10). 11) ferme le cycle avec le savoir-faire pour contrôler les impacts et la gestion pour les résultats de développement.



© GIZ-Maroc, Projet ACCN Maroc, Production et commercialisation de l'huile d'Argane par des coopératives des femmes. La valorisation d'un service écosystème comme approche d'adaptation au changement climatique

***Indicateur 3** : 12 mesures de planification de développement territorial dans les domaines de l'utilisation durable des services écosystémiques, de l'adaptation basée sur les écosystèmes et de la gestion des risques climatiques sont mises en œuvre dans deux régions d'intervention.*

Degré de réalisation : L'indicateur est atteint. L'ACCN a élaboré un guide pour l'intégration des mesures de l'adaptation au changement climatique dans la planification stratégique locale et pour l'appui au verdissement des Plans Communaux de Développement (PCD)⁵³. Le guide présente une démarche, des méthodes et des outils et vise le renforcement des capacités locales en termes de changement climatique et de biodiversité. Les outils facilitent l'identification et la hiérarchisation des enjeux environnementaux et leur intégration dans la construction de la vision de développement et dans la programmation des actions. Le guide soutient aussi le suivi du progrès réalisé en matière environnemental en s'appuyant sur des indicateurs de développement durable. Il a été harmonisé avec le guide respectif de la DGCL et a été validé par un comité de suivi qui regroupait les partenaires les plus importants y inclus la DGCL.

⁵³Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement (sans année) : Guide d'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale et l'appui au verdissement des PCD

En plus cinq kits de formations ont été élaborés sur la base du catalogue de formation de la DGCL pour qu'ils puissent y être intégrés. Sur base du nouveau guide 18 PCD et un Projet de développement intégré ont été révisés.⁵⁴ Ils intègrent des indicateurs territorialisés qui permettent le suivi de l'état de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

***Indicateur 5** : 50 acteurs déclarent avoir augmenté, grâce à l'utilisation de l'information de la OREDD (Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable), le potentiel de résilience au climat et le potentiel de chaînes de valeur dans leurs mesures d'adaptation au changement climatique et de valorisation des services écosystémiques.*

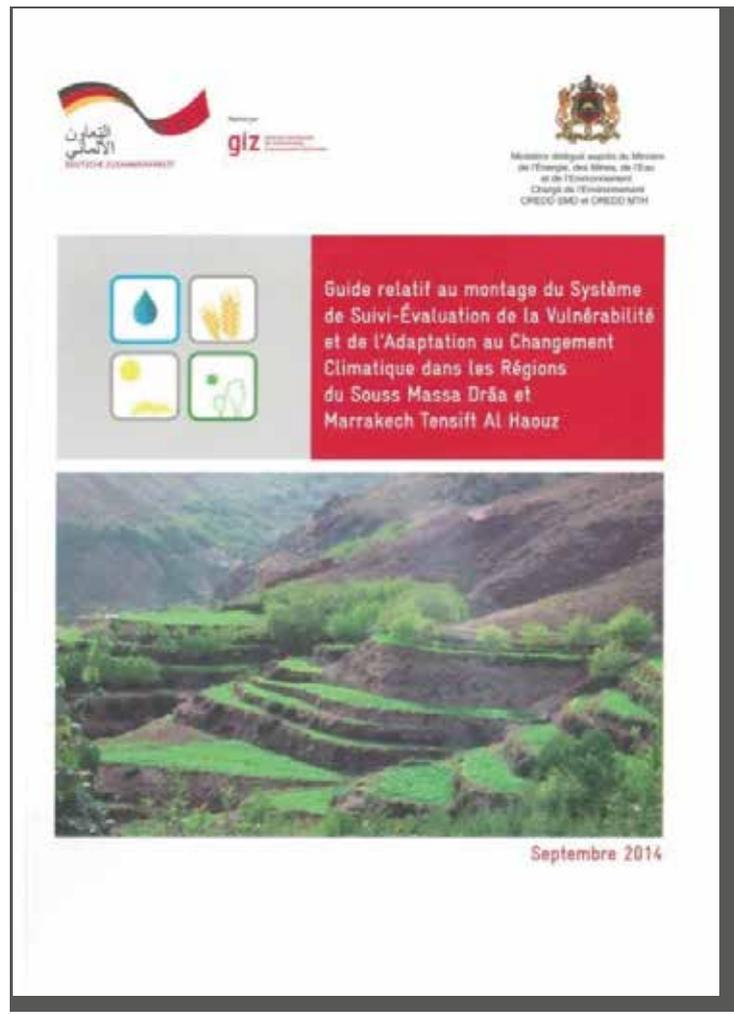
Degré de réalisation : L'indicateur est atteint. Avant l'intervention de l'ACCN, les Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) ont été des structures faibles. Sans propre statut et dotés de peu de ressources, ils ne pouvaient pas pleinement assumer leur responsabilité. L'ACCN a appuyé les OREDD des régions Souss-Massa, Marrakech-Safi et Beni-Mellal-Khénifra à mettre en place un système d'information environnementale. A cette fin, le projet a élaboré une composante changement climatique qui capitalise des données d'un système de suivi et évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique (SSE ACC). Cette composante est conçue pour être intégrée dans les Systèmes d'Information Régionaux sur l'Environnement et le Développement Durable (SIREDD) qui ont été mis en place sous la tutelle de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD).

L'ACCN a appuyé les OREDD de ces trois régions pilotes à mettre en place des SSE ACC. Dans ce cadre, des indicateurs de la vulnérabilité au changement climatique ont été élaborés et validés par les structures régionales compétentes. Dans les 2 régions pilotes Souss-Massa et Marrakech-Safi, les SIREDD sont fonctionnels et intègrent les SSE ACC comme modules à part. Ils comprennent tous les indicateurs de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique pour les trois secteurs (1) agriculture, (2) ressources en eau et (3) forêts et biodiversité. Pour chaque de ces trois secteurs des critères de vulnérabilités spécifiques au genre ont été élaborés.

Des informations sur ces indicateurs sont accessibles aux partenaires à travers de l'OREDD. La pertinence de la démarche et de la qualité des produits a convaincu la Ministre de l'Environnement qui a demandé la mise à échelle du système dans toutes les régions du Maroc.

⁵⁴<https://www.giz.de/wirkungsmonitor/viewIndicator.action?projectId=17&id=667>

Les OREDD sont devenus des plates-formes importantes de partage d'information. Lors des interviews, des clients des centres régionaux ont exprimé leur entière satisfaction avec l'accès facile aux services des OREDD, avec la disponibilité et la qualité des informations. Ce constat est confirmé par le suivi de l'ACCN qui a recueilli les témoignages de 130 clients de l'OREDD de Souss-Massa.⁵⁵



Guide suivi et évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique (SSE ACC), GIZ-ACCN, 2016

⁵⁵Indicateur 5 projet ACCN- SMD; mis à la disposition par l'ACCN

**Contribution aux NDCs
du pays / objectifs climat****Contribution aux NDCs**

L'introduction des instruments et mécanismes d'adaptation aux changements climatiques par l'ACCN, qui assurent la diversité écologique et une utilisation durable des ressources naturelles, contribuent au Plan National de l'Adaptation au Changement Climatique (PNA) qui représente un élément important des NDC du Maroc.

Les résultats de l'ACCN soutiennent l'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et les engagements internationaux du Maroc en matière de la convention climat et l'Accord de Paris. Ils contribuent à des changements conceptuels et structurels avec des effets de large portée. La gouvernance environnementale et la coopération entre les acteurs régionaux et locaux ont été améliorées et un impact net peut être constaté pour le revenu de l'économie locale. De ceci découle une influence positive sur les conditions de vie et une plus forte résilience des populations.

L'action vise à résoudre un problème central des groupes cibles

Dans les régions rurales ciblées par le programme, il y a une surexploitation des services écosystémiques et un potentiel agricole limité. Des opportunités non-agricoles sont presque inexistantes. Les groupes-cibles de l'ACCN sont ainsi confrontés à la dégradation des écosystèmes locaux et au manque d'opportunité d'emploi, de revenu et l'incapacité de se doter d'une résilience climatique. Dans ce contexte, le projet a pris des mesures pour créer d'emploi et pour augmenter des revenus à travers de nouveaux modèles d'entrepreneuriat et voies d'exploitation qui ont le potentiel de renforcer la résilience des populations sur tout pour les femmes rurales. A cette fin, il a choisi des services écosystémiques adaptés aux changements climatiques avec un bon potentiel économique. Les chaînes de valeur qui ont été considérées comme adéquates pour les mesures de promotion du projet sont l'huile d'argan, la pêche continentale du tilapia, le henné et la caroube. L'huile d'Argan issue des fruits d'arganier, par exemple, jouit d'un intérêt croissant de la part des consommateurs d'Europe, d'Amérique et du Japon. La fabrication de l'huile d'argan est une activité économique exercée surtout par des femmes. La superficie de la forêt d'arganiers a diminué fortement lors de dernières décennies. Considérée comme le dernier rempart contre la désertification, elle joue aussi un rôle important dans la lutte contre l'avancement du désert. Le renforcement de sa capacité de rendre ce service écosystémique est dans l'intérêt des groupes-cibles et soutient leur résilience. En résumé, on peut constater que la conception et la mise en œuvre du projet ont été orientées sur des problématiques fondamentales relatives au changement climatique de ses groupes cibles.

Évaluation

L'évaluation indépendante du Projet ACCN a eu lieu en septembre et octobre 2016. Sur la base des cinq critères d'évaluation du Comité d'Assistance au Développement (DAC) de l'OECD, - à savoir « pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité ». Le Projet ACCN a obtenu la note globale « projet très performant » (15 points sur 16). La mission d'évaluation atteste :

« Le projet a répondu à des besoins essentiels des groupes cibles et a renforcé leur résilience économique. Il s'est intégré avec succès dans les politiques nationales de l'environnement et les a concrétisées à travers des instruments et mécanismes d'adaptation aux changements climatiques. Il a contribué ainsi à la réalisation de la Stratégie Nationale du Développement Durable ainsi qu'aux Conventions sur la Biodiversité et les Changements Climatiques. Les ressources mises en œuvre ont été en adéquation avec les prestations produites et les résultats de l'ACCN. Le projet a su mobiliser les ressources et capacités des partenaires nationaux et a créé des synergies. Il a atteint son objectif et a largement réalisé ses indicateurs avant la fin de sa mise en œuvre. Les changements conceptuels et structurels promus par le projet ont été adoptés et ancrés dans les structures partenaires et assureront probablement des effets de large portée. Les capacités techniques et managériales des producteurs ont été améliorées ce qui permet l'intégration durable des innovations promues dans leurs systèmes de production. La gouvernance environnementale et la coopération au niveau local ont été améliorées et un impact positif sur les conditions de vie et la résilience des populations appuyées peut être attendu »⁵⁶

Source / bibliographie

- *Projektfortschrittsberichte* (Rapports de l'Avancement) et *Schlussbericht* (Rapport final) au BMZ du Programme ACCN, 2015, 2016
- Rapport de l'évaluation du Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya, Octobre 2016

⁵⁶Rapport de l'évaluation du Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya, Septembre 2016, page 33

Etude de cas 5 : Gender, Climate Change and Agriculture Support Programme (GCCASP)

Pays / Région	Cameroun, Ethiopie, Malawi, Niger, Rwanda
Domaine du CC :	Adaptation au changement climatique
Secteur	Agriculture à petite échelle
Echelle d'exécution :	Programme régional
<input type="radio"/> nationale,	Les pays sont le Cameroun, l'Éthiopie, le Malawi, le Niger et le Rwanda. Ils représentent cinq des huit communautés économiques régionales reconnues par la Commission de l'Union Africaine. Les consultations dans les cinq pays ont permis de rassembler des informations sur les difficultés que rencontrent les petites exploitantes agricoles dans l'agriculture face au changement climatique.
<input type="radio"/> régionale	
<input type="radio"/> locale	
Maitre d'œuvre	New Partnership for Africa's Development (NEPAD)
	Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un programme de développement économique de l'Union Africaine. Le NEPAD a été adopté lors de la 37ème session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2001 à Lusaka, en Zambie.
Coopération	
Partenaires principaux au pays	Le NEPAD vise à fournir une vision globale et un cadre politique pour accélérer la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains.
	Actuellement le NEPAD se transforme en l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA) ⁵⁷ .
Partenaires principaux	Organisme de financement
	Agence Norvégienne de Coopération au Développement, Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD) https://norad.no/en
Cibles /bénéficiaires	Femmes au milieu rural / femmes de petites exploitations agricoles

⁵⁷Lors du récent 31e sommet de l'Union africaine à Nouakchott, en Juillet 2018 en Mauritanie, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé la création de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA). Une décision a été officiellement prise de transformer l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en l'Agence de développement de l'Union africaine, en tant qu'organe technique de l'UA. La Conférence a approuvé la création de l'Agence de développement de l'Union africaine en tant qu'organe technique de l'Union africaine doté de sa propre identité juridique, définie par son propre statut. La statue sera développée et présentée pour adoption lors du prochain sommet de l'UA en janvier 2019.

Le Programme de soutien au Genre, Changement Climatique et l'Agriculture (GCCASP) vise à intégrer les questions de parité hommes-femmes et les préoccupations des petites exploitantes agricoles dans la lutte contre les changements climatiques dans l'agriculture. Ceci est une reconnaissance du rôle incontournable de la femme dans l'agriculture africaine.

Objectif

Le Programme de soutien au Genre, Changement Climatique et l'Agriculture (GCCASP) soutient les femmes et les autres groupes d'agriculteurs vulnérables qui traitent des effets du changement climatique sur l'agriculture. L'objectif du programme est de donner aux femmes agricultrices les moyens de lutter efficacement contre les aléas du changement climatique à travers des changements de politique et l'accès aux technologies agricoles intelligentes face au climat.

Indicateur(s) spécifiques orientés aux aspects genre

Les quatre domaines d'intervention clés identifiés sont les suivants :

1. Réduction des lacunes institutionnelles ;
2. Renforcement des capacités des petites exploitantes agricoles
3. Création et renforcement de plateformes féminines
4. Investissement dans la mise à l'échelle de pratiques réussies et innovantes

Les interventions visent à autonomiser les femmes des petites exploitations agricoles, les jeunes et d'autres groupes vulnérables afin de mieux faire face aux impacts négatifs du changement climatique et de la variabilité climatique.



Photo © GIZ- Meissner : L'objectif du programme Gender, Climate Change and Agriculture Support Programme est de donner aux femmes agricoles les moyens de lutter efficacement contre les aléas du changement climatique à travers des changements de politique et l'accès aux technologies agricoles intelligentes face au climat.

Degré de réalisation de l'objectif / des indicateurs	<p>Le programme est opérationnalisé en deux phases, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Phase de lancement ; ● Phase de mise en œuvre. <p>Le programme en est actuellement à la phase de démarrage. Des programmes de travail détaillés pour les cinq pays initiaux et les communautés économiques régionales seront ensuite élaborés.</p>
Approche méthodologique intégrant des femmes comme actrices principales	<p>Le changement climatique cause des dommages importants aux économies et aux environnements. L'Afrique est fortement touchée, car l'exposition est de plus en plus forte et sa capacité de réaction très faible. La petite agriculture est le secteur le plus vulnérable dominé par les agricultrices qui représentent plus de 80% de la production alimentaire du continent. Les femmes et les jeunes sont extrêmement vulnérables et risquent davantage d'être disproportionnés du fait des effets néfastes du changement climatique.</p> <p>L'approche du programme est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Environnement institutionnel et politique renforcé et harmonisé pour faire face aux défis liés au climat ayant un impact sur les petites exploitantes agricoles ; ● Renforcement des capacités locales par la formation, l'apprentissage partagé, l'accès à l'information et au savoir ● Amélioration de l'accès des femmes petits exploitants à la terre, aux intrants, au crédit et aux technologies ; ● Augmenter la participation des femmes au processus de prise de décision économique, sociale et politique aux niveaux local, national et régional.
Contribution aux NDCs du pays / objectifs climat	<p>Les contributions aux NDC aux pays pilote, notamment le Cameroun, l'Éthiopie, le Malawi, le Niger et le Rwanda sont à évaluer lors de la mise en œuvre du programme.</p>
Potentiel de mise à l'échelle et /ou replicabilité	<p>Le programme est opérationnalisé en deux phases, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Phase de lancement ; ● Phase de mise en œuvre. <p>Le programme en est actuellement à la phase de démarrage. Des programmes de travail détaillés pour les cinq pays initiaux et les communautés économiques régionales seront ensuite élaborés. Par la suite, le programme sera étendu dès la troisième année grâce à l'inscription de nouveaux pays dans autant de pays africains que possible.</p>
Source / bibliographie	<p>https://www.nepad.org/publication/gender-climate-change-and-agriculture-support-programme</p>

Etude de cas 6 :

Dimensions de genre dans les domaines de l'agriculture et du changement climatique dans les communautés de petit.e.s exploitant.e.s agricoles - Ouganda, Ghana and Bangladesh

Maitre d'œuvre Société Civile, ONGs

Secteur **Agriculture, sécurité alimentaire**

Cibles /bénéficiaires Femmes rurales

Echelle d'exécution : local

Objectifs du projet

- ➊ Développer une approche pour approfondir la compréhension du genre en termes de thèmes majeurs du programme de recherche global sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) ;
- ➋ Développer et tester des outils participatifs pour étudier les dimensions de genre de l'agriculture et du changement climatique au niveau local.

Approche relative au changement climatique

Des outils participatifs ont été utilisés pour une analyse socio-économique et sexo-spécifique de trois thèmes:

- ➊ l'agriculture intelligente face au climat (climat smart agriculture, CSA) ;
- ➋ les approches analogiques du climat et les prévisions climatiques et météorologiques ;
- ➌ des résultats pertinents pour les politiques et les programmes ont été obtenus.



© GIZ-Martin Godau : Les petites agricultrices modifient leurs pratiques agricoles en raison d'observations de changements climatiques et environnementaux.

Résultats

Les femmes semblent être les plus touchées en raison des contraintes foncières ou financières, de la domination masculine dans la réception des services d'information et de vulgarisation et des stratégies d'adaptation disponibles qui tendent à créer une charge de travail plus lourde pour les femmes.

L'approche analogique du climat (identifier des endroits qui ressemblent à votre futur climat de manière à identifier les adaptations possibles) est un outil prometteur pour accroître l'apprentissage entre agriculteurs, où un degré élevé de variabilité climatique signifie la présence de villages analogues qui ont adopté avec succès les nouvelles pratiques de l'approche CSA.

Les problèmes institutionnels liés à la production de prévisions limitent leur crédibilité et leur importance, notamment en ce qui concerne la capacité des femmes à y accéder et à les comprendre.

Les outils participatifs utilisés ont permis de mieux comprendre la capacité d'adaptation des femmes dans les villages pilotes, mais pas à la profondeur nécessaire pour remédier aux vulnérabilités spécifiques des femmes dans les programmes de CSA.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour faire passer le discours sur le genre et le changement climatique au-delà de la conceptualisation de la femme en tant que groupe vulnérable sur le plan homogène dans les programmes de CSA.

V. Synthèse des bonnes pratiques et apprentissages

● Ce document d'orientation sur « le rôle des femmes face aux politiques du changement climatique en termes de développement durable » contribue à **la prise de conscience de l'inclusion des femmes face au changement climatique en se référant à trois niveaux** :

● A l'échelle globale il suit aux nouvelles orientations du cadre onusien, notamment **l'Accord de Paris** qui en 2015 à la COP 21 marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et élaborer leur **Contributions Déterminées au Niveau National (NDC) et qui souligne l'importance de la notion « genre »** ;

● L'analyse à quel niveau **l'Algérie, le Maroc et la Tunisie** ont intégré des aspects genre et rôle des femmes dans leur NDC et dans leurs mesures de lutte contre le changement climatique, dans leurs **Plans Nationaux Climat et/ou leurs Plans Nationaux d'Adaptation aux Changement Climatique** ;

● Des **études de cas et des bonnes pratiques des projets** face au changement climatique au niveau local qui incluent implicitement des femmes comme groupe vulnérable et actrices principales du développement durable.

● Les analyses de ce document montrent que **la thématique Genre et Changement Climatique est complexe et rappellent d'être prudent avec des termes et des définitions**. **L'atténuation** du réchauffement climatique indique les actions contre le réchauffement mondial par la réduction des émissions des gaz à effet de serre donc la protection du climat. L'adaptation au changement climatique représente des initiatives et des mesures visant à réduire la sensibilité des systèmes naturels et humains aux impacts réels ou attendus du changement climatique. Les mesures d'adaptions au changement climatique contribuent à renforcer la **résilience** au changement climatique, qui définit la capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations de changement climatique, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation. L'adaptation donc réduit la **vulnérabilité** au changement climatique, la vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter au changement climatique.

● Les analyses et bonnes pratiques de ce document montrent également que sans entièrement intégrer l'aspect genre dans des politiques, des programmes et projets de changement, un développement n'est pas réalisable. **Il nous faut toujours et partout une approche « Genre et développement aussi et surtout dans le contexte du changement climatique »**.

-
- Les études de cas et les bonnes pratiques présentées au chapitre IV prouvent que **cette approche d'inclusion repose déjà au niveau de l'identification et la préparation des projets d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique**. Une analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les acteurs et les individus du projet en fonction de leur sexe est indispensable lors de la planification des projets. Elle compare la situation des femmes et des hommes grâce à des outils d'analyse qui permettent de diagnostiquer les relations de genre dans une société donnée sous plusieurs aspects : sociaux, économiques, culturels, environnementaux, politiques.
 - Une fois les **inégalités éventuelles identifiées, elles seront prises en compte dans des programmes ou des projets de développement**. L'approche genre va ainsi contribuer à promouvoir l'égalité des droits et le partage équitable des ressources et des responsabilités entre femmes et hommes grâce à la prise en compte de leurs rôles et de leurs besoins.
 - Il est important que ce modèle ne reste pas un appel ou un modèle théorique. Comme l'exemple du Etude de cas 4, le « Programme maroco-allemand d'adaptation au changement climatique (ACCN) » l'affirme, **pour les projets de la coopération allemande il est obligatoire d'intégrer cette approche dans le cadre de l'identification, de la préparation, de la mise en œuvre et gestion des projets et programmes par des outils standardisés**. A l'échelle globale, aucun projet de la GIZ est accordé si la mission de préparation des projets ne présente pas une analyse de genre approfondie ou des stratégies, des objectifs et indicateurs axé sur les résultats relatifs à l'aspect genre.
 - Lors de cette étude, la recherche des bonnes pratiques des projets qui sont explicitement focalisés aux femmes comme le groupe le plus vulnérable au changement climatique montre que **ce type des projets est encore « jeune », récent et encore très rare mais promettant** (voir chapitre IV).
 - Sur le plan sectoriel, on trouve **la plupart des bonnes pratiques dans le secteur de l'agriculture ou du nexus entre les domaines des ressources en eaux, énergie, agriculture et sécurité alimentaire**. Dans ce type de projet, le rôle des femmes fait l'objet d'une attention particulière, et leur savoir traditionnel en matière d'adaptation au changement climatique est mis en valeur sachant que les femmes rurales jouent un rôle crucial dans la production agricole. L'étude de cas 2, le guide de référence sur le genre dans l'agriculture climatiquement intelligente (« Climate Smart Agriculture »), l'étude de cas 3, le Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire « Genre et changement climatique » et l'étude de cas 5 : « Gender, Climate Change and Agriculture Support Programme (GCCASP) » aux pays africains donnent une bonne orientation générale pour le mainstreaming de renforcer le rôle des femmes en tant qu'actrices principales de l'adaptation au changement climatique au secteur agricole.

● Une approche différente de l'adaptation au changement climatique et à l'autonomisation des femmes représente **l'adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based Adaptation, EbA)**. Elle valorise la biodiversité et les services écosystémiques pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience au changement climatique. L'objectif est de réduire la vulnérabilité des femmes en leur permettant d'accéder, de valoriser et de commercialiser des services écosystémiques et des produits naturels, qu'elles peuvent récolter de la nature, comme du miel, du safran, des herbes et des plantes médicinales, etc. En augmentant leurs revenus et en créant des emplois en dehors de la petite agriculture, les femmes et leurs familles deviennent moins dépendantes. En cas de mauvaises récoltes dues au changement climatique, des compensations et des sauvegardes sont créées. L'étude de cas 4, du Programme Adaptation au Changement Climatique témoigne le succès d'une telle approche. Les « plans d'affaires résilients au changement climatique » dans des coopératives de pêcheurs avec plus de 25 membres masculins et une coopérative féminine avec plus de 50 membres (Argan) ont augmenté leur revenu considérablement et durable, La coopérative des femmes de l'argan a pu atteindre la croissance du revenu par l'acquisition de nouveaux clients, et en augmentant leur capacité de production.

● Le fait que **par les études de cas il s'agisse des premières expériences** de projets au niveau local est dû, entre autres, au fait que les négociations mondiales sur le climat et les nouveaux instruments donnent une nouvelle direction aux projets climat. La mise en œuvre de **l'Accord de Paris est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable** et fournit une feuille de route pour les actions climatiques qui réduiront les émissions des gaz à effet de serre et renforceront la résilience climatique des populations.

● La clé de réussite de l'Accord de Paris la plus prometteuse consiste en les **Contributions Déterminées au Niveau National de lutte contre le changement climatique de chaque pays** (en anglais National Determined Contributions NDC) pour faire face aux changements climatiques. Chaque pays a élaboré ses propres objectifs de lutte contre le changement climatique, les présentés à la COP 21 à Paris en 2015 et les déposés au Secrétariat des Nations Unies pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). **C'est l'instrument qui les engage.**

● Dans son préambule, l'Accord de Paris souligne le fait que **les changements climatiques sont aussi sujets de préoccupation pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** (Article 7.5) et l'Article 11.2 oblige les pays membres d'impulser le renforcement des capacités sur les changements et les actions climatiques sensibles à l'égalité des sexes. Sur la base de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties, COP 23, à Bonn en novembre 2017 a établi le Plan d'Action Genre (Gender Action Plan). Etant l'une des priorités clés de la présidence de la COP23, ce plan d'Action envisage de donner aux femmes traditionnellement marginalisées et victimes du changement climatique les moyens de devenir des actrices du changement.

Références bibliographiques avec liens internet

Accord de Paris, Chapitre II. 3.

https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Algérie 2018

<https://fr.sputniknews.com/international/201810021038337849-alger-inondation-pluie/>

Tunisie 2018

<https://www.jeuneafrique.com/644955/politique/inondations-en-tunisie-la-ville-de-nabeul-attend-toujours-laide-de-letat/>

Maroc 2018 <https://www.bladi.net/inondations-maroc.html>

World Economic Forum - Global Risks - Report 2018 13th Edition

GIEC 2007, p. 13, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<https://www.ipcc.ch/>

GIEC, CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014, Incidences, adaptation et vulnérabilité,

https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf

GIEC, CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014, Incidences, adaptation et vulnérabilité, page

5 https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf

<https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/ecosystem-based-adaptation>

Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre , Programme des nations unies pour le développement PNUD:

http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/Autonomisationdesfemmes/UNDP-DZ-Guide_genre.pdf

L'indice d'inégalités de genre <http://hdr.undp.org/en/content/table-4-gender-inequality-index>

[\l sthash.dh5i8q2V.dpuf">http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming\n sthash.dh5i8q2V.dpuf](http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming)

http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier340_02_2014.pdf, p. 3

CCNUCC ,1992. <https://unfccc.int/>

Article 2 de la Convention-cadre sur les changements climatiques

<https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Accord de Paris https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Ratification de l'accord de Paris

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_en

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-ratification-accord-paris-novembre-2017-29970.php4>

Accord de Paris, Article 3, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

<https://www.wikigender.org/fr/wiki/femmes-et-changement-climatique/>

Accord de Paris, Préambule ,p. 2

https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Accord de Paris, Article 7.5, p. 10

https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Accord de Paris, Article 11.2 ,p. 16

https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

UNFCCC, COP23, Gender Action Plan;

https://unfccc.int/sites/default/files/cp23_auv_gender.pdf

Preliminary study on the flood risk in urban areas (Algeria), Myriem NOURI & Al Geo Eco -Trop., 2016, 40, 3, n.s.: 201-208

<https://www.24heures.ch/monde/catastrophes-quadruplees-annees-70/story/22708708>

NDC Algérie , Septembre 2015

[http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Algeria%20First/Algeria%20-%20I NDC%20\(English%20unofficial%20translation\)%20September%2003,2015.pdf](http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Algeria%20First/Algeria%20-%20I NDC%20(English%20unofficial%20translation)%20September%2003,2015.pdf)

<http://www.environnement.gov.ma/fr/strategies-et-programmes/sndd?showall=1&limitstart=>

<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

SEDD, Avril 2017 ,<http://www.environnement.gov.ma/fr/>

<https://www.4c.ma/fr><https://www.4c.ma/fr>

.....

NDC Maroc, p. 15

<http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Morocco%20First/Morocco%20First%20NDC.pdf>

Projet ACCN-GIZ Maroc, Système de suivi-évaluation de l'adaptation au changement climatique, 2016, Etude de cas 4, chapitre « IV. Etude de cas et bonnes pratiques

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

<http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-Nationale-%E2%80%93-Synth%C3%A8se.pdf>

<https://www.giz.de/en/downloads/giz2014-fr-strategie-energie-tunisie.pdf>

http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/DEP/Rapport_final__PST.pdf

Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques,

<http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-nationale-d%E2%80%99adaptation-de-l%E2%80%99agriculture.pdf>

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf20182633.pdf>

<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Tunisia%20First/INDC%20Tunisie%20VF%205%20aout%20Valid.pdf>

MDP mécanisme de développement propre ,Protocole de Kyoto.

NAMA Nationally Appropriate Mitigation Actions, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali, 2007

NDC de la Tunisie, chapitre « adaptation au changement climatique », p : 16

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<http://www.unwomen.org/fr>

<http://www.un.org/fr/member-states/>

<http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>

<http://ccafs.cgiar.org/gender>

.....

The FAO and CCAFS training guidelines on Gender and Climate Change Research in Agriculture and Food Security for Rural Development, training Manuel

Addressing gender in climate-smart smallholder agriculture, Policy Brief

Participatory gender-sensitive approaches for addressing key climate change-related research issues ,Working Paper

A gender strategy for pro-poor climate change mitigationWorking Paper

Investigating climate information services through a gendered lensWorking Paper

CCAFS Gender Training and Strategizing Workshop ReportWorkshop Report

http://valuelinks.org/wp-content/uploads/2015/09/valuelinks_manual_fr.pdf,ValueLinks

<https://www.giz.de/wirkungsmonitor/viewIndicator.action?projectid=17&id=667>

Rapport de l'évaluation du Programme Adaptation au Changement Climatique / Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya, Septembre 2016, page 33

<https://www.nepad.org/publication/gender-climate-change-and-agriculture-support-programme>

.....
Adresses postales
des deux sièges
du Ministère

BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn

BMZ Berlin
Stresemannstraße 94
10963 Berlin

Sièges

Bonn and Eschborn, Germany

T +49 228 44 60-0 (Bonn)

T +49 61 96 79-0 (Eschborn)

.....
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5

65760 Eschborn, Germany

T +49 61 96 79-0

F +49 61 96 79-11 15

.....
E info@giz.de

I www.giz.de